



SHESL
UMR 7597
« Histoire des Théories Linguistiques »



COLLOQUE

**VERS UNE HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE ?**

MATÉRIAUX ET PERSPECTIVES

27-29 janvier 2011
Université Paris-Diderot (Paris 7)

De nombreux travaux ont été conduits dans le domaine de l'histoire de la grammaire française depuis les études fondatrices de Jean Stéfanini (1962) et de Jean-Claude Chevalier (1968) ; le champ de l'histoire des théories lui-même s'est organisé et structuré (création de revues, organisation de nombreux colloques ; thèses ; constitution de corpus et éditions, diffusion dans les cursus universitaires) ; les résultats se sont accumulés ; les questions soulevées ont évolué et se sont diversifiées (histoire de concepts, modalités d'émergence d'une notion, histoire des problèmes, étude des conséquences de l'outillage d'une langue comme le français, histoire du discours grammairien). Le colloque devra être l'occasion à la fois de :

- Tenter une synthèse des résultats disponibles (peut-on - doit-on, est-il intéressant de - dater des inventions dans le domaine, mesurer des progrès, identifier des pertes, des ruptures, des changements de paradigmes ?) ;
- Faire le point sur la diversité des questions et des problèmes auxquels se sont intéressés (ou pourraient s'intéresser) les historiens de la grammaire française ;
- Susciter une réflexion d'ordre épistémologique sur les enjeux soulevés par ces travaux et sur la place qu'ils occupent dans le champ de la linguistique française (quels modèles pour penser l'historicité de la description du français sur le long terme ?). Parmi les questionnements et les pistes thématiques autour desquels s'organiseront les travaux du colloque, on retiendra notamment :

1. le découpage des domaines d'analyse : le son et la lettre, le classement des mots, la morphologie et les catégories, la syntaxe, les marges de la grammaire (ponctuation, listes lexicales, versification...)
2. l'histoire des concepts, des termes, des réseaux conceptuels et terminologiques : les phénomènes d'invention, de transfert, d'emprunt, de « bricolage », de traduction, de réinterprétation, de transmission (qu'y a-t-il avant un concept ? comment s'opère le changement de format des problématiques ?...)
3. la question de la classification des grammaires, de l'articulation entre histoire interne et externe (pédagogie, institution du français...). Les textes grammaticaux peuvent ressortir à des genres, à des projets, à des types, se situer dans un courant ou une école, susceptibles de déterminer des organisations différentes : grammaires pour les étrangers, grammaires scolaires, grammaires générales, grammaires savantes, remarques, traités partiels...
4. les formes du discours grammairien : traitement des exemples, écriture des règles, mise en paradigme, en tableau, formalisation, écriture dialoguée...
5. le français, ses variétés, et les autres langues :
 - l'usage des autres langues dans les grammaires du français : les pratiques contrastives, le statut de la variation, la question des « qualités » des langues, du génie du français...

- Y a-t-il des problèmes propres à la grammaire du français, communs aux grammaires des langues romanes, européennes, aux traditions issues du modèle latin ?

- Quelle est l'influence de la grammaire française sur les autres traditions ?

6. l'histoire et sa représentation :

- L'écriture de l'histoire dans les textes grammaticaux eux-mêmes (réception, filiation, pratiques de la citation, horizon de rétrospection) ;

- La mise en récit de la grammaire française (Ferdinand Brunot et ses prédécesseurs, Jean-François Thurot, Bernard Julien, Gabriel Henry, Julien Tell...) On pourra questionner la notion même de texte fondateur dans ces deux perspectives.

ÉMERGENCE DE LA SYNTAXE DE LA PHRASE COMPLEXE

Wilfrid Andrieu

*Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Monde Anglophone
Université de Provence – Marseille 1*



La notion de subordination syntaxique devient au 19^e siècle une notion incontournable dans les grammaires scolaires (on pourra, par exemple, prendre le cas de la France et de la Grande-Bretagne pour illustrer la généralisation de cette notion dans la seconde moitié du siècle).

Ce travail propose de se pencher sur le processus de constitution de cette notion grammaticale et de donner une lecture critique des conclusions généralement acceptées par les commentateurs.

En particulier, il ne nous paraît pas inutile de s'interroger sur l'origine de la notion. On pourra citer plusieurs sources qui font de Condillac le père de la notion de subordination syntaxique. Il est indéniable que le philosophe fait usage de l'expression « proposition subordonnée » et que des passages de son œuvre indiquent que la subordination syntaxique ne lui était pas étrangère. Il semble toutefois que le rôle joué par l'abbé Girard dans l'élaboration de la notion d'hypotaxe soit souvent sous-estimé voire ne fasse l'objet d'aucune attention.

Que l'inventeur de la subordination syntaxique soit Condillac ou l'abbé Girard ne présente en soi qu'un intérêt limité. Mais dès lors que la question de l'invention est replacée dans une perspective plus large, le débat prend toute sa dimension. S'interroger sur les conditions d'apparition de la notion de subordination syntaxique implique la prise en compte de tout un réseau notionnel (phrase, sens complet, fonction...) délimitant l'espace de réflexion de l'inventeur et ce n'est qu'à ce prix que l'on peut espérer reconstruire l'apparition (voire la maturation) de l'hypotaxe.

Par ailleurs, écrire l'histoire d'une notion implique de la considérer comme objet historique et, par conséquent, de la situer dans l'histoire du savoir grammatical, de l'inscrire dans un contexte. Aussi s'interrogera-t-on sur le rôle qu'ont pu jouer les analyses grammaticales élaborées au sein du mouvement de la Grammaire générale dans l'essor de la subordination syntaxique.

Enfin si l'étude des conditions ayant permis l'apparition de la notion est un passage obligé, il ne faudra pas négliger de tenter de dégager les raisons de son succès et de sa généralisation hors de nos frontières.

SAUSSURE DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Michel Arrivé

MoDyCo, UMR 7114

Université Paris Ouest Nanterre



C'est devenu depuis longtemps un lieu commun de remarquer le renouvellement « fondamental » apporté à la réflexion linguistique par la publication en 1916 du *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure. La visée de la communication est d'essayer de jauger l'importance de cette influence sur un secteur important de la production linguistique : les travaux de grammaire française publiés ou élaborés dans la période de l'entre-deux-guerres.

On a commencé par éliminer deux types de travaux : les innombrables grammaires scolaires et les grammaires « mondaines », comme la *Grammaire de l'Académie française* (1932), *Le bon usage* de Maurice Grevisse (1936) et la *Grammaire Larousse du XX^e siècle* (1936). Détail pittoresque : le seul Saussure cité dans cette *Grammaire Larousse* est Théodore, oncle de Ferdinand, auteur en 1885 d'une aimable plaquette d'*Études sur la langue française : de l'orthographe des noms propres et des mots empruntés...*

On a donc retenu les grammaires ou ouvrages qui visent, souvent sans la revendiquer ni l'afficher explicitement, une portée « scientifique ». Leur inventaire se ramenait à six auteurs. Quatre d'entre eux entraient sans discussion dans les limites chronologiques proposées : Ferdinand Brunot pour *La pensée et la langue* (1922), le « monstre dicéphale » constitué par Jacques Damourette et Édouard Pichon pour *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française* (à partir de 1930), Gustave Guillaume (à partir de 1919 pour *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*), enfin Georges Gougenheim pour le *Système grammatical de la langue française* (1938). Les deux autres, plus tardifs quant à la datation brute de leurs ouvrages, ont été intégrés en raison de leur enracinement épistémologique dans la période de l'entre-deux-guerres. Il s'agit de Lucien Tesnière, mort en 1954, dont les *Éléments de syntaxe structurale*, publiés en 1959, ont été mis en chantier à partir des années 30 et de Knud Togeby, dont la *Structure immanente de la langue française*, publiée au Danemark en 1951, se rattache explicitement à la glossématique, élaborée, à partir de l'enseignement de Saussure, dans les dernières années de l'entre-deux-guerres.

La place donnée par ces six auteurs à l'enseignement de Saussure – c'est-à-dire à l'édition « standard » du *CLG*, seul état de la pensée saussurienne à être connu à l'époque – est éminemment variable. On observe par exemple un contraste accusé entre deux extrêmes : Ferdinand Brunot, qui s'en tient à l'égard de Saussure à ce qu'on peut appeler un silence délibérément polémique et Knud Togeby, chez qui, un

quart de siècle plus tard, la référence à Saussure, il est vrai le plus souvent par l'intermédiaire de la glossématique hjelmslévienne, est constante.

Entre ces deux extrêmes à la fois chronologiques et théoriques, on observe d'intéressantes variations, parfois assez pittoresques. Ainsi Georges Gougenheim fait bizarrement appel à l'enseignement de Saussure à l'EPHE, dans les années 1880, pour introduire l'opposition de la diachronie à la synchronie. La référence au *CLG* intervient pour mettre en place la notion d'opposition, que Gougenheim fait apparaître dans tous les secteurs de la langue, de façon particulièrement novatrice en syntaxe. L'exemple de Damourette et Pichon pourrait à lui seul donner lieu à une communication. Les deux auteurs, qui ont sans doute lu le *CLG* dès sa publication, le citent avec révérence dès le § 2. Mais ils s'en prennent avec vigueur à l'un des principes fondamentaux de Saussure : l'arbitraire du signe. Ils se livrent, bien avant Benveniste – qui oubliera, en 1939, de les citer – à une critique incontestablement pertinente de la « démonstration » qui en est fournie par Saussure. Mais on peut s'interroger sur la façon dont ils interprètent, indépendamment de la « démonstration » qui en est donnée, le principe de l'arbitraire. Et se demander s'ils ne sont pas plus saussuriens qu'ils ne le disent, ou le pensent.

On l'a compris : l'« effet Saussure » est très variable selon les époques, les auteurs et leurs formations, les visées théoriques qu'ils se donnent. Même quand il se manifeste par le silence, il n'est jamais nul.

PEUT-ON FAIRE UNE NOUVELLE HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE ?

Sylvain Auroux

*Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques
CNRS/Université Paris Diderot*



Depuis le 18^e siècle les histoires plus ou moins complètes de la grammaire française, nous voulons dire des livres de grammaire, ne manquent pas. Parfois (F. Brunot), elles ont été intégrées à l'histoire de la langue. Après une augmentation considérable de la documentation, une nouvelle approche est en train de naître depuis une vingtaine d'années. Elle possède d'importantes caractéristiques : i) elle considère les grammaires comme des outils linguistiques, plutôt que de simples représentations de quelque chose d'absolument préexistant (comme le seraient la structure d'une langue ou la compétence individuelle) et donc ne peut ignorer la question de la fonction ; ii) elle procède par identification de noyaux de rationalité (la détermination, la théorie des temps, la proposition, etc.) suivis sur des séries ; iii) elle pose la question de la découverte, de l'innovation et de l'invention. Nous nous proposons de clarifier ces points et, si possible, d'évaluer les apports scientifiques qu'ils permettent d'attendre.

LA CONTRIBUTION DES REMARQUEURS À UNE HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

Wendy Ayres-Bennett
Université de Cambridge



La contribution des Remarqueurs à une histoire de la grammaire française a été mise en question à cause de leur refus de théoriser. Il semble pourtant difficile de nier leur apport à cette histoire dans la mesure où ils ont élaboré un genre métalinguistique qui, malgré ses résonances avec les idées et les approches de quelques grammairiens romains et de quelques théoriciens dans le célèbre débat sur la question de la *lingua* en Italie, est non seulement original, mais aussi typiquement français. Il faut aussi souligner que ce genre a eu une influence profonde sur la grammaire française ultérieure, voire sur d'autres traditions grammaticales. Les remarques de Vaugelas sont vite devenues une référence incontournable pour toute étude de la langue française. D'autre part, dès leur publication, les idées linguistiques des Remarqueurs ont été intégrées dans d'autres types d'ouvrages métalinguistiques. Il convient aussi de rappeler que, si beaucoup d'observations traitent de particularités et de points détaillés de l'usage, il en existe d'autres, moins nombreuses, qui essaient de formuler des règles générales ou d'ouvrir une perspective générale sur des questions controversées. Nous voudrions également montrer que le cas des Remarqueurs illustre bien le grand intérêt qu'il y a à associer l'étude de l'histoire de la langue à celle de l'histoire des idées linguistiques.

LE « FRANÇAIS CLASSIQUE » APRÈS LE FRANÇAIS CLASSIQUE

Claire Badiou-Monferran

*EA 4509 « Sens, Texte, Informatique, Histoire »
Université Paris-Sorbonne*



La dénomination de « français classique », tout du moins celle de « langue classique », est un héritage, qui nous vient essentiellement de Ferdinand Brunot. Dans son *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, celui-ci articule le moment de « la langue classique (1660-1715) » à celui de sa « formation [...] (1600-1660) » et à celui d'une « langue postclassique », décrite dans le cadre d'un volume intitulé « le dix-huitième siècle ». C'est de cette dénomination normative, de son histoire, et de ses enjeux que je souhaiterais produire l'analyse. Je me propose :

i) de refaire l'archéologie de la notion telle qu'elle apparaît dans l'HLF, en m'interrogeant sur les sources (grammaticales et autres) qui permettent à F. Brunot de la construire ;

ii) d'en décrire la fortune contrastée dans les grammaires françaises du XX^e siècle.

Couronnée par l'Académie française, la somme de R. L. Wagner et J. Pinchon (1962) s'intitule *Grammaire du français classique et moderne*. Reproduisant la division du titre, les chapitres distinguent l'exposé général, consacré à la description du français contemporain, de la sous-section « Historique », recensant « les formes et les tours sortis de l'usage après l'époque classique » (ouvr. cit. p. 26). Opposée à la langue moderne, la langue classique n'est finalement définie que par soustraction, comme ce qui reste quand on a éliminé la langue contemporaine. Cette forme de marginalisation est illustrée de façon exemplaire, au cours de la même décennie, par le célèbre schéma de Stourdzé et Collet-Hassan (1969, p. 54), qui fait côtoyer « langue classique » et « langue littéraire » moderne, et fait rejaillir sur celle-là le discrédit porté par ailleurs sur celle-ci. Un temps érigé au rang de modèle, notamment dans l'ouvrage de Grevisse (1936), dont le titre, *Le Bon Usage. Grammaire française*, est pour partie emprunté à la préface des *Remarques de Vaugelas (1647)*, le français classique semble désormais chargé, dans les grammaires descriptives du français moderne, de désigner à l'attention du présent une contre-exemplarité passée. Le tournant contextualisant des années quatre-vingt a permis la sortie de ce rapport en miroir. La somme de Riegel, Pellat, Rioul (1994, *Grammaire méthodique du français*, p. 8) affirme ainsi que « depuis près de trois siècles, l'évolution de la langue française s'est considérablement ralentie sous l'influence stabilisatrice de l'écrit imprimé et de l'émergence

d'une langue officielle strictement régulée ». Parallèlement, dans sa *Grammaire du français classique* (1998, p. 7), N. Fournier refuse de se laisser enfermer « dans une conception étroite de la diachronie, qui se définirait seulement en termes d'écart par rapport au français moderne, et ne s'intéresserait qu'aux formes disparues ou marginalisées ». Elle appelle de ses vœux « une perspective ouverte, qui lie étroitement diachronie et synchronie, dans une vision systématique du français ». Pour lors, il s'agit d'identifier précisément ce changement de scène, qui fait succéder à un imaginaire de la scission un imaginaire continuiste, constituant le français classique, non en modèle, ou en contre-modèle, mais en poste d'observation à partir duquel, pour les linguistes diachroniciens comme pour les synchroniciens, il devient possible de penser et de décrire, sinon de prédire, les évolutions du français moderne et contemporain ;

iii) d'évaluer la pertinence de la notion pour les études de linguistique diachronique.

Si l'étiquetage de « français classique » est fondamentalement exogène, s'il s'accompagne, historiquement, d'une visée téléologique formant écran entre l'analyste et ses objets d'étude, il n'en invite pas moins heureusement le diachronicien à interroger les divisions séculaires qui sont encore, très largement, les siennes. Depuis une vingtaine d'années, la multiplication des travaux sur le français réputé « préclassique » semble attester la valeur opératoire, pour l'histoire du changement linguistique, de la notion de « français classique ». L'examen de sa « mise en récit » dans les grammaires (selon les termes de l'argumentaire du colloque) n'en est que plus urgente.

DES INDICES PROBANTS DE L'EXISTENCE D'UNE « GRAMMAIRE » DU FRANÇAIS DANS DE L'ÉCRIT LITTÉRAIRE DÈS LE DÉBUT DU XIV^E SIÈCLE ?

Laurent Balon
Université de Savoie.
lbalon@club-internet.fr



La recherche de marques de réflexion grammaticale dans la pratique scripturaire du français médiéval se heurte à un double obstacle épistémologique de poids : l'inexistence de trace de tradition grammaticale orale et l'absence d'ouvrage de grammaire formellement constitué avant le XV^es., donnant lui-même forme et matière à une réalité linguistique encore évanescence. En outre, l'absence d'attestation d'un rapport à la grammaire de l'écrit du français médiéval, que ce rapport soit d'ailleurs autonome ou pas vis-à-vis de la « langue-mère », et l'inexistence d'une orthographe réfléchie avant le XVI^es. apparaissent encore comme les caractéristiques propres à l'histoire du français.

Si l'analyse des idées sur la langue française qu'énoncent les traités didactiques écrits en Angleterre ont complètement remis en cause la notion qu'il n'existe pas de grammaire du français (S. Lusignan), l'histoire de l'émergence de la conscience linguistique de la langue française apparaît encore restreinte à l'idée qu'on ne décèlerait d'indices de réflexion grammaticale que dans des ouvrages « didactiques », et à celle d'une opposition sans aucune osmose entre cette réflexion pratiquée d'un côté, et une pratique de la transcription des textes (littéraires, actes) menée indépendamment, de l'autre. Or il semble bien qu'un manuscrit puisse relativiser la dichotomie « texte littéraire » / « écrit didactique » et suggérer l'intrusion – le début ? – de la réflexion grammaticale dans de l'écrit littéraire et faire remonter au-delà du XV^es. l'existence d'une « grammaire » et d'une orthographe réfléchie du français.

Dans ce débat, le manuscrit du XIV^es. London, BL, Royal 20 D XI ferait figure d'épouvantail. Alors qu'il se situe bien antérieurement à toute forme de norme prescriptive et qu'il se compose de textes « récréatifs », ce manuscrit remettrait en cause l'idée qu'il n'y aurait de traces de réflexion linguistique que dans des ouvrages didactiques : on décèlerait chez le copiste une amorce de réflexion grammaticale sur la procédure de « mise en texte » de son manuscrit qui annoncerait la « mise en théorie » du français. Le foisonnement de micro-systèmes qui s'y observe, tant au plan des graphies qu'à celui des séquences graphiques, laisse en effet peu de place au hasard ou au caprice de la main humaine. Surtout, on remarque que l'orchestration de la matérialité graphique de ce manuscrit répond aux processus décrits comme des indices manifestes de grammatisation et de grammaticalisation à travers lesquelles on peut percevoir l'idée d'un rapport clair à la notion de grammaire : par exemple, il s'observe dans la copie de Londres quelque synergie méthodologique de micro-

systemes engendrant des systemes en prolongement (P. Swiggers) semblant bien indiquer une activite reflexive conduisant a la mise en place de pratiques scripturaires systematiques et convergentes ou se dessine en creux une forme de « grammaire » du francais. Par consequent, l'écriture de ce copiste semble pouvoir illustrer l'idée récemment émise, et à notre connaissance encore jamais exemplifiée, que l'histoire du français normé et fixé plonge des racines plus loin et plus profond qu'on ne l'a supposé (B. Cerquiglini).

VERS UNE HISTOIRE COMPARÉE DES GRAMMAIRES FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE ET FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Michel Berré

Université de Mons (Belgique)

berre.michel@scarlet.be



Si l'histoire des relations entre grammaire française et grammaire latine est relativement bien connue (cf. les travaux de Colombat, de Chervel, etc.), celle des rapports entre les grammaires ayant servi à l'enseignement du français comme L1 vs l'enseignement du français comme L2 l'est beaucoup moins.

Dans le prolongement de la perspective ouverte par Chervel (Pour une histoire comparée des disciplines du français langue étrangère et du français langue maternelle, juin 2009), je m'attacherai à établir une sorte de cartographie des échanges entre les deux traditions grammaticales concernant l'enseignement du français.

La période choisie est celle du XVIII^e siècle, époque où apparaissent les premières « véritables » grammaires scolaires de la langue française (Chervel 2009). Le corpus est constitué des grammaires françaises publiées (ou réimprimées) dans les Pays-Bas autrichiens (1713-1792/94), les Départements réunis (1795-1814) et la partie méridionale du Royaume des Pays-Bas (1814-1830). Il se composait d'ouvrages destinés aux villes où le français domine (grosso modo, l'actuelle Wallonie, région romane) et d'ouvrages destinés aux villes où le flamand domine (grosso modo, les Flandres, région germanique).

Disposant de relevés relativement complets, j'esquisserai une première approche de type quantitative ; ensuite, je mènerai une étude plus qualitative centrée sur l'étude du verbe : identification et présentation des formes, terminologie utilisée, mode d'analyse morphologique, indications d'emploi concernant les modes et les temps, « exercices » proposés, etc.

L'hypothèse sous-jacente est celle d'un continuum entre les deux traditions (la « porosité » des frontières autorisant des influences et des transferts dans les deux sens), continuum à mettre en rapport avec la prégnance du modèle latin (tant dans les pratiques d'enseignement que dans les cadres descriptifs à disposition) et avec l'hétérogénéité des publics.

Dans cette perspective, il serait intéressant de comparer les résultats obtenus dans cette étude avec ceux d'études similaires prenant en compte l'enseignement du français à d'autres publics que celui de langue néerlandaise.

LA DISLOCATION DU SUJET : UNE CONSTANTE DANS LA LANGUE SOUS LE REGARD DES GRAMMAIRIENS

Mylène Blasco-Dulbecco

EA 999, LRL

Clermont Université, Université Blaise Pascal

mylèneblasco@free.fr



Nous souhaitons questionner dans ce travail le rapport entre une construction syntaxique ancienne du français - la dislocation à gauche du sujet et la fixation du bon usage dans l'histoire de la grammaire de la langue. Tous les phénomènes attestés dans le français parlé contemporain n'ont pas un passé aussi ancien ; c'est pourquoi nous voulons montrer que sur un tour extraordinairement durable et stable le regard normatif a considérablement évolué à travers les siècles. Les exemples suivants, présentés selon un ordre chronologique, illustrent le tour en question :

« Li quens Rollant, il est mult irascut. » (*La Chanson de Roland*, vers 777)

« L'âme qui n'a point de but estably, elle se perd (...). » (Montaigne, *Les Essais*, I, 9: 34)

« Mais Sylvie qui voyoit que c'estoit le meiller expédient (...) elle respondit assez promptement. » (H. D'Urfé, *L'astrée*, cité par Sancier-Château, 1995: 127)

« Le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissait des fruits de la tyrannie. » (Montesquieu, cité par Girault-Duvivier, 1811)

« Ces serviteurs faibles, persécutés, assassinés sur la terre, comme vous le voyez par la blessure encore sanglante de saint Clément, ils triomphent au ciel. » (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*)

« le gars quand il est parti pour aller tirer une fois qu'il a passé la ligne ou il tire ou il pointe mais il peut plus y revenir » (Oral, CRFP)

Ce tour est bien en usage dans la littérature dès le Moyen Age et jusqu'à la fin de la Renaissance. C'est au 17^e siècle que les observations sur la langue (commentateurs et grammairiens) pointent la construction, commentent indirectement son atypie syntaxique (pléonasmе, redondance syntaxique) et ses effets (« superfluités » du langage plus ou moins favorable). Dès lors cette construction particulière du sujet est mise en lumière ; Ch. Bally (1909) l'appellera plus tard « dislocation » pour affirmer le caractère segmenté de la structure.

L'étude volontairement chronologique des commentaires métalinguistiques sera au centre de notre exposé. Il s'agira de comprendre comment la construction du

sujet « redondant » bascule au 17^e siècle d'un usage littéraire admis à un usage contesté par les grammairiens, considéré comme fautif puis spécifique de l'oral.

VERBE PRONOMINAL ET VOIX PRONOMINALE DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DES 18^E ET 19^E SIÈCLES

Bérengère Bouard

*UMR 7597 Histoire des Théories Linguistiques
Université Rennes II*



Dans cette contribution, nous proposons de rendre compte de la construction de la catégorie de verbe pronominal et de ses sousdivisions syntaxiques : verbe pronominal « essentiel » versus verbe pronominal « accidentel », et sémantiques : interprétation réfléchi ou réciproque, dans les grammaires françaises des 18^e et 19^e siècles. Nous questionnerons les processus qui mènent à l'invention d'une catégorie et, plus largement, nous nous intéresserons à l'histoire de la description syntaxique du français car l'histoire du verbe pronominal mêle plusieurs problématiques : celle de la « voix » verbale, de la transitivité, ainsi que celle de l'identification et de la caractérisation de la fonction de complément (essentiel/accessoire, direct/indirect) (Chevalier, 2006 [1968] ; Bouard, 2008). Incidemment, on observera la construction du réseau terminologique relatif au caractère pronominal d'une construction ou d'un verbe.

Un premier constat à faire est que dans la tradition latine, le verbe pronominal ne constitue pas une classe dans le tableau des cinq genres du verbe (Colombat, 1999, p. 264-280). Chez Priscien, l'étude des constructions pronominales est développée dans le livre sur le pronom (Colombat, 2009). Deuxième constat ; c'est le terme de « réciproque » qui est utilisé dans la tradition latine, créant des ambiguïtés puisqu'il signifie « réfléchi ».

Comme l'a montré Stéfani (1962), les premiers grammairiens du français évoquent le « réciproque » (Cauchie, 1586, p. 362-364) ou la « réciprocation de personne » (Meigret, 1550, p. 86) mais la classe n'est pas délimitée et les exemples sont hétérogènes. Le pronominal est conçu comme un « cas particulier de l'actif », se construisant avec l'auxiliaire « être » (Stéfani, 1962, p. 38, 83). A partir de Maupas, qui identifie une « disposition réciprocquée ou réfléchi » (1618, p. 45 ; voir Fournier, 2002), le verbe « réciproque » s'intègre au classement des genres du verbe comme une classe supplémentaire (Oudin, 1640 p.156 ; Chiflet 1659, p. 63-64). S'il est vrai que la distinction essentiel/occasionnel et les interprétations réciproque/réfléchi, sont évoquées très tôt par les grammairiens du français, elles se construisent très progressivement, en relation avec les notions évoquées plus haut, précisément aux 18^e et 19^e siècles.

Il semble que la distinction sémantique s'élabore en premier lieu, notamment à partir de Dangeau (1754 [1711]) qui distingue les verbes « pronominaux » « identiques » et « réciproques » (1754, p. 202-209). Buffier (1709) et Restaut (1730) poursuivent ce changement en scindant la classe selon la « signification » et

l'« expression » (Restaut, 1732, p. 264-266). Cependant, la terminologie varie ; Buffier évoque le réfléchi à l'aide de l'expression « verbe réciproque » (« je me blâme »), et le réciproque à l'aide de l'expression « verbe réfléchi » (« nous nous blessons ») (1709, p. 269). Mais, à partir du milieu du 18^e siècle on observe d'une part, l'adoption de l'étiquette de « verbe pronominal » comme nom générique de la classe (De Wailly, 1754), d'autre part, une clarification sémantique entre les « réciproques » qui réfèrent à l'action respective de plusieurs sujets les uns sur les autres et les « réfléchis » qui réfèrent à l'action du sujet sur lui-même (Beauzée, 1751, Encyclopédie, article « réciproque », tome XIII, p. 851). Si Condillac (1775) et Thurot (1796) rejettent ces classes, elles apparaissent pourtant dans les grammaires de la première moitié du 19^e siècle mais dans un certain flou terminologique (Boniface, 1843, p. 28).

La distinction entre verbe essentiellement ou accidentellement pronominal se met en place dans un second temps, en parallèle de la hiérarchisation des compléments du verbe et de la stabilisation du classement des verbes (transitif direct/indirect, intransitif) (Bouard, à par.). Ainsi, les grammaires générales du milieu du 19^e siècle tentent d'intégrer toutes les sousdivisions dans des systèmes multicritères complexes plaçant au premier rang : le caractère essentiel ou accidentel (Poitevin, 1858) ou bien la transitivité (directe/indirecte) et le caractère réflexif ou non (Perron, 1848), ou encore la notion de « voix » comme chez Bernard Jullien ; la « voix pronominée » pouvant être « réfléchie », « réciproque » ou « interne » (1832, p.44-47).

Références primaires

- BEAUZÉE, N., 1751-1780. *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Neufchastel : Samuel Faulche. Article « réciproque », tome XIII, p. 851, 1967, Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag (Günter Holzboog) [fac-similé de la première édition].
- BONIFACE, A., 1843 (1829), *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris : Delalain.
- BUFFIER, le Père C., 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris : N. le Clerc.
- BURGGRAFF, P., 1863, *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège : Dessain.
- CAUCHIE, A., 1586, *Grammaire française, texte latin original*, traduction et notes de Colette Demaizière, 2001, Paris : H. Champion.
- CHIFLET L., 1659, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Anvers : Jacques Van Meurs , Genève, Slatkine, repr. 1973.
- CONDILLAC, E. B. , Abbé de, 1775, *Grammaire* (tome 1 du Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme), Parme : Imprimerie royale.
- DANGEAU, 1754 (1711, Paris, Brunet), *Essais de grammaire, dans Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, Genève : Slatkine reprints, 1969.
- GIRARD, Abbé G., 1747, *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode*, conformément aux lois de l'usage, Paris : Le Breton, 2 vol.

- JULLIEN, Bernard. 1832. *Grammaire Générale abrégé de grammaire française*. Dieppe: Madame Veuve.
- MAUPAS C., 1618 (1607), *Grammaire et syntaxe française*, Orléans : Olivier Boynard et Jean Nyon, Genève : Slatkine, repr. 1973.
- MEIGRET L., 1550, *Le tretté de la grammere françoeeze*, Paris, Nach der einzigen pariser ausgabe, neu herausgegeben von Wendelin Foerster, reproduction de l'édition de Paris, Chrestien Wechel, Genève : Slatkine repr. , 1970)
- LOUDIN A., 1640 (1632), *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, Antoine de Sommaville, Genève : Slatkine, repr. 1972.
- PERRON F., 1847, *Elements de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française*, Paris : Didot frères.
- PERRON F., 1848, *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*, Paris : Didot, Chamerot, Lecoffre, Besançon : Outhenin Chalandre fils.
- PERRON F., 1851, *Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical présenté à l'Académie française et à Mr le Ministre de l'Instruction*, Paris : Désobry et Magdeleine, Besançon : Veuve Ch. Deis.
- POITEVIN, M. P., 1858, *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, dans Cours théorique et pratique de langue française*, Paris : Bureaux du magasin pittoresque.
- REGNIER-DESMARAIS, abbé F. S., 1706, *Traité de la Grammaire française*, Paris : Coignard.
- RESTAUT Pierre, 1732, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris : Coignard.
- RESTAUT, Pierre, 1730, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris Desaint.
- SERREAU J. E., 1798, *Grammaire raisonnée ou principes de la langue française*, Paris : Chez Richard, Caille et Ravier.
- SICARD, pseudonyme DRACIS, R.-A.-C., Abbé, 1808 (1798), *Elemens de Grammaire Générale, Appliqués à la langue française*, Paris : Deterville, 2vol.
- SICARD, pseudonyme DRACIS, R.-A.-C., Abbé, 1808 (1798), *Elemens de Grammaire Générale, Appliqués à la langue française*, Paris : Deterville, 2vol.
- THUROT, F., 1796, *Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par, édition, introduction et notes par André Joly, Genève-Paris : Droz, 1972.
- VAIRASSE D'Allais, D., 1681, *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris : l'auteur.
- WAILLY, Noël-François de, 1754, *Grammaire française*, Paris : Barbou.

Références secondaires

- BOUARD, Bérengère, à par, « Du verbe actif au verbe transitif : les classements du verbe et la notion de transitivité dans les grammaires françaises, 1660-1854 ». *Actes du colloque international ICHOLS XI (International Conference on the History of the Language Sciences)*, 28 août-2 septembre 2008, Université de Potsdam, Allemagne, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins.
- 2008, « Du nouveau à propos de l'histoire du complément », *L'information grammaticale*, mars 2008, p. 3-8.
- CHEVALIER, Jean-Claude, 1968, *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, Genève : Droz [réédition : Paris, Champion, 2006].
- COLOMBAT, Bernard, 1999, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique : théories et pédagogie*, Grenoble : ELLUG.
- 2003, « La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine quelques jalons de Priscien aux premiers Humanistes », *Histoire Épistémologie Langage*, 25/1, p. 153-174.
- 2009, « Les fondements sémantiques de la transitivité : à la recherche de la personne », in Ivan Évrard, Michel Pierrard, Laurence Rosier & Dan Van Raemdonck (dir.), *Représentations du sens linguistique III*, Actes du colloque international de Bruxelles (2005), Gembloux, De Boeck/Duculot (Champs linguistiques), p. 285-318.
- FOURNIER, Nathalie, 2002, « Approches de la syntaxe du verbe dans la Grammaire et syntaxe française de Charles Maupas (1618) », *Histoire Épistémologie Langage*, 24/1, p. 34-62.
- STÉFANINI, Jean, 1962, *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Aix-en-Provence : Éditions Ophrys.
- 1994, « Le pronom dans l'histoire de la grammaire », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par V. Xatard, préface de S. Auroux, Paris : CNRS éditions, p. 147-176.

LES GRAMMAIRES SCOLAIRES DE JEAN DUSSOUCHET (1843–1910)

Pierre Boutan

IUFM de Montpellier
boutan.pierre@free.fr



Les 127 entrées du catalogue de la Bibliothèque nationale de France au nom de Jean Dussouchet, dont 55 après sa mort, illustrent l'importance de son œuvre d'auteur de grammaires françaises, de 1875 à l'après première guerre mondiale. Pièces importantes du catalogue de l'éditeur Hachette, face à la concurrence redoutable d'Armand Colin avec Larive et Fleury, couvrant le primaire comme le secondaire, ce qui est rare à l'époque, leurs titres comme leurs contenus ne manquent pas d'évoluer. Jean Dussouchet, d'abord collaborateur d'Auguste Brachet, au moment où la grammaire historique s'impose dans le monde savant, va développer bientôt une œuvre autonome. Principal rédacteur des notices de grammaire du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* dirigé par Ferdinand Buisson (1878-1887), il s'illustrera encore en étant à l'origine de la première nomenclature grammaticale officielle de 1910.

ENTRE L'ACADÉMIE NOBILIAIRE DE RICHELIEU
ET L'ACADÉMIE FRANÇAISE :
UNE NOUVELLE GRAMMAIRE SELON NICOLAS LEGRAS (VERS 1640)

Andréa Bruschi
SHADYC (EHESS Marseille)



Fondateur d'une académie pour l'instruction de la noblesse en vernaculaire dans la ville de Richelieu (1640), Nicolas Legras, médecin-prêtre originaire de la région de Corbeil¹, est également l'auteur d'une *Grammaire de la langue française à l'intention des gentilshommes*. Ce texte est aujourd'hui perdu ; les allusions au manuel en question sont cependant nombreuses dans les documents concernant l'ouverture de son école et qui en constituent un véritable manifeste². L'exemple de Legras illustre l'articulation entre contenus théoriques et pédagogiques d'un côté et leur application pratique de l'autre, du point de vue des exigences du public visé aussi bien que de celui des rapports entre l'académie de Richelieu et l'Académie française. L'auteur, après avoir parcouru les raisons historiques pouvant expliquer l'actuelle pauvreté de la langue française, indique l'utilisation du vernaculaire dans les divers domaines du savoir comme le moyen le plus efficace pour le réguler et l'enrichir. Les nobles apprendront donc les sciences dans leur langue maternelle, qui, par l'emprunt à d'autres idiomes et par l'invention, se dotera d'un lexique plus ample et rigoureux, en mesure de garantir une correspondance univoque entre les idées et les « noms » les désignant. Il est de plus souhaitable d'appliquer une réforme orthographique, que Legras envisage d'expliquer en détail dans les pages de sa grammaire et qui viserait à « r'accourcir l'écriture Française, & la rendre entièrement conforme à la prononciation » : cela pourra en effet faciliter la lecture du vernaculaire tant aux Français qu'aux étrangers.

De tels choix sont dictés par l'exigence de faire de l'école nobiliaire de la ville de Richelieu un centre d'éducation capable de former la noblesse dans les plus brefs délais. Le recours au vernaculaire permet d'initier tout de suite les gentilshommes aux contenus des différentes matières, en évitant les longues années traditionnellement consacrées à l'assimilation des langues de l'Antiquité. Mais l'intérêt que le médecin-prêtre montre pour le renouveau et l'enrichissement du français est aussi lié à la volonté de proposer sa propre académie comme lieu d'expérimentation et d'application des règles que définissent les membres de

¹ Sur ce personnage voir M. Bataillon, *L'Académie de Richelieu, Indre-et-Loire*, in « Pédagogues et juristes », Congrès du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de Tours. Été 1960, Paris 1963, pp. 255-270.

² Voir, par exemple, *L'académie royale de Richelieu, a son Eminence*, s.l. 1642, ainsi que les brouillons inédits des statuts dans ms. BnF, *fonds français 17310*, ff. 121 r-124 v.

l'Académie française. Non seulement, pour éviter tout abus dans l'introduction de nouveaux termes, chaque néologisme inventé à Richelieu devra être approuvé à Paris avant sa première utilisation, mais encore l'école nobiliaire elle-même vise à contribuer activement au succès de la réforme linguistique promue par les académiciens. Comme Legras l'explique au cardinal de Richelieu, la nouvelle école nobiliaire « est un moyen infallible pour introduire la reformation du langage dans toutes les Provinces les plus éloignées », pour uniformiser l'usage et la prononciation du français, « pour rendre nostre Langue celebre, & fameuse » et « pour faire observer par tout le Royaume les maximes de Messieurs de l'Academie, & reduire en pratique leurs belles observations³ ».

³ L'académie royale..., cit., passim.

LINGUISTIQUE ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS (1968-1996)

Jean-Claude Chevalier

jcchev@gmail.com



Une des caractéristiques de mai 68 a été l'explosion de la linguistique, tenue pour une science pilote par l'opinion ; et surtout par l'opinion universitaire... Elle apparut à beaucoup comme un moyen déterminant pour résoudre la crise de l'enseignement du français.

Plusieurs projets furent débattus et mis en exercice. Dans diverses rencontres :

— À Cerisy, se rencontrèrent linguistes (Barthes, Greimas, Todorov, Genette, JCC, etc.) et historiens intéressés par la crise. A Charbonnières (1969) un manifeste regroupa des enseignants ouverts aux réformes linguistiques (création de l'AFEF).

— À l'Institut pédagogique de Paris où fonctionnèrent quatre groupes d'enseignants pilotés par des linguistes (Charaudeau, Chevalier-Huot, Mahmoudian, Ducrot) mettant en œuvre dans les classes des systèmes linguistiques (issus surtout de Martinet, Gross, Ducrot, Pottier).

Les résultats furent pris en compte : par les ministres J.-P. Chevènement (un slogan « Lecture, écriture, image ») et L. Jospin, par des commissions plus ou moins officielles, de l'académicien P. Emmanuel (1975) au sociologue P. Bourdieu (1985) , travaillant avec l'AFEF et conduisant à de nouveaux programmes en 1996.

C'est cette pénétration de l'enseignement par les linguistes – et les conséquences pour la linguistique (formalisation et analyse du discours) – que cet exposé voudrait aborder.

LES RELATIONS ENTRE PRONOM ET ARTICLE CHEZ LES GRAMMAIRIENS ET LES REMARQUEURS, DE VAUGELAS À BUFFIER

Simone Delesalle



Il s'agit de suivre l'évolution des catégories pronom et article dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, à la fois dans les ouvrages de remarques et dans les grammaires, c'est-à-dire au moment où se fixe la « gallisation » initiée par Meigret en particulier au XVI^e siècle. Le latin n'ayant ni pronom sujet, ni article, ces catégories se constituent en français en se transformant à plusieurs reprises, et au XVII^e siècle on ne dispose pas encore de la catégorie « adjectif ». On suivra spécifiquement le rôle que joue dans cette organisation le concept de « relatif ».

RUPTURES OU CONTINUITÉ ? LA GRAMMAIRE DE MATRICE DONATIENNE AU SIÈCLE DE LA RENAISSANCE

Maria Colombo Timelli
Università degli Studi di Milano



Normalement, les « débuts » intéressent bien plus que les « fins » ou les « survivances » : c'est pourquoi les premiers balbutiements de la grammaire du français (le *Donait françois* au début du XV^e siècle) ou les premiers traités français pour l'enseignement du latin (traductions de *l'Ars minor* de Donat à partir du XIII^e siècle) sont maintenant bien connus ; pour les mêmes raisons, la perpétuation de la grammaire donatienne au XVI^e siècle n'a pas suscité l'intérêt des historiens de la langue ou de la grammaire.

De surcroît, ces traités « tardifs », qui continuent à être diffusés grâce à l'imprimerie (et donc à être vendus et utilisés...), mais que Rabelais a condamnés sans appel dans *Gargantua*, ont été mis en ombre par la naissance au siècle de la Renaissance d'une « véritable » grammaire de la langue française, relativement indépendante de la grammaire du latin et de sa tradition.

Le but de mon intervention est de montrer le poids de l'enseignement de la grammaire donatienne tout au long du XVI^e siècle, dont témoignent justement les nombreuses éditions de *l'Ars minor* en français ou en version bilingue, à Paris (entre autres, chez les Estienne) et en Province, parallèlement à celles d'un autre traité « médiéval », qui connut des formes très diverses grâce à une structure cumulative qui pouvait facilement s'adapter aux besoins des maîtres (traductions des *Quot modis latinum incipitur* ?). Ces dernières années de nombreux exemplaires de ces deux traités – destinés l'un à l'enseignement élémentaire du latin, l'autre à un niveau « intermédiaire » – ont été redécouverts, qui permettent de mesurer cette diffusion et de comprendre que les érudits de la Renaissance, sans doute les mêmes théoriciens qui ont élaboré la « grande » grammaire française, se sont formés sur ces petits manuels.

Sur une plus grande échelle, c'est encore une fois la fracture entre « Moyen Âge » et « Renaissance » qui est mise en question.

LE TRAITEMENT DU CONDITIONNEL DANS DES GRAMMAIRES FRANÇAISES DU (XIXE-) XXE-XXIE SIÈCLES

Patrick Dendale & Danielle Coltier
Université d'Anvers / Université du Mans



Nous proposons un travail empirique de métadescription et de comparaison d'un point précis de la grammaire du français : il concerne l'objet dénommé « conditionnel » et consiste en une comparaison de la façon dont une série de grammaires d'époques différentes (du 19^e au 21^e siècle) et de types différents ont décrit le conditionnel et ses valeurs. Nous nous focaliserons pour cela sur les points et les questions suivants :

- la place du conditionnel dans le plan global de la grammaire
- la présentation globale des problèmes liés au conditionnel (nature des problèmes traités, structuration de la matière, numérotation et mise en page, éventuelles inconsistances internes...)
- la classification des valeurs du conditionnel : définition ou paraphrase des différentes valeurs, noms que reçoivent ces valeurs, niveaux ou paliers de classification distingués et degré de généralisation des valeurs retenues; distinction entre valeurs primaires et valeurs secondaires, hiérarchisation ou mise en rapport des valeurs, recherche d'une valeur « de base » ou valeur première ?
- le traitement des valeurs du conditionnel : quelle classification des valeurs, type de description des valeurs (définition métalinguistique, proposition de paraphrase) ; type de dénomination des valeurs ; existence ou non de niveaux ou paliers de classification ; degré de généralisation des valeurs retenues (p. ex. distinction entre une/des valeurs primaires et des valeurs secondaires ; hiérarchisation ou mise en rapport des valeurs ; recherche ou non d'une valeur « de base » ou valeur première ?
- les exemples : nature des exemples (fabriqués, attestés ? littéraires ou autres ? contextualisés ?...); interprétation des exemples et façon de décrire cette interprétation (répertoire et comparaison des outils descriptifs et/ou des termes mobilisés pour la description de ces exemples, différences suffisantes entre les termes descriptifs ? (imaginaire *versus* éventuel, doute, hypothèse)) ; fonction des exemples dans le discours du grammairien ? (ont-il le statut de simple illustration , de matériau apte à introduire et justifier de nouvelles distinctions ?)
- l'appartenance du conditionnel à la catégorie du temps ou du mode ?

- la présence d'éléments relatifs à l'histoire de la forme ou des valeurs du conditionnel

Les conclusions quelque peu générales concernant le discours du grammairien et l'évolution de ce discours que nous tirerons de ce travail empirique devraient donner un début de réponse aux questions suivantes :

- Peut-on parler d'une évolution constante et d'un progrès visible de la qualité de la classification, de la définition des valeurs et de l'interprétation des exemples ou est-ce que la qualité de ces éléments est variable, cyclique ?
- Dans quelle mesure les discours des grammairiens sont-ils « intertextuels » ? (réurrence des exemples d'une grammaire à l'autre, reprise ou contestation d'analyses antérieures ?
- Quelles problématiques sont communes aux différents types de grammaires (scolaires, scientifiques) et quelles différences notables observe-t-on ?
- Qu'est-ce qui explique les éventuelles inconsistances au sein d'un même ouvrage, et, entre les ouvrages, les divergences d'interprétation parfois très nettes ?
- Dans quelle mesure les acquis de la linguistique (p. ex. la valeur médiative, évidentielle du conditionnel, pour n'en citer qu'un) pénètrent-ils dans les descriptions des grammaires et sous quelle forme ?
- Peut-on relever de réelles différences entre discours de grammairien et discours de linguiste ?

LE PARTICIPE DANS LES GRAMMAIRES DES LANGUES ROMANES, DE LA RENAISSANCE À LA « GRAMMAIRE GÉNÉRALE »

Alejandro Díaz Villalba



Le participe possède, comme les autres parties du discours léguées par la tradition gréco-latine aux grammaires des vernaculaires européens, une définition et des caractéristiques permettant de distinguer cette catégorie des autres classes de mot. Défini comme élément partageant des traits verbaux et des traits nominaux, le participe soulève un nombre considérable de problèmes de description dans les premières grammaires du français non prévus par la grammaticographie latine : la formation périphrastique au moyen du participe passé et des verbes auxiliaires, des frontières peu nettes entre le participe présent et le gérondif, des phénomènes d'accord que les grammairiens s'efforcent de décrire et de stabiliser par la recherche de « règles ». La tâche est vaste qui prétend adapter l'outillage conceptuel et descriptif hérité du modèle latin à la mise en grammaire de données propres au vernaculaire.

Les propositions théoriques pour traiter ces questions prennent la forme d'une panoplie de notions et d'outils descriptifs dans la tradition française tels que « verbe auxiliaire » pour être et avoir, une distinction de plus en plus pointue entre les différentes formes en *-ant* (participe présent, gérondif, adjectif verbal), et un intense débat pour fixer l'accord du participe passé. En l'espace de deux siècles les questions liées au traitement du participe mobilisent plusieurs mécanismes d'adaptation du cadre conceptuel de départ et de création de faits spécifiques d'une langue. Ainsi, la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) de Port-Royal se fait écho des débats et de certains acquis de cette entreprise intellectuelle.

Toutefois, le bilan ne sera que partiel si l'on ne compare pas le développement de ces questions dans le domaine français avec d'autres parcours parallèles dans des traditions voisines. Dans le processus de grammatisation des langues du monde qu'a connu la Renaissance, les descriptions du français gagnent à être rangées parmi d'autres séries européennes. En ce sens, la grammatisation des langues romanes est à même de nous fournir des éléments pour une comparaison pertinente. En effet, le rapport au latin est double, car issus de cette langue, les vernaculaires romans lui empruntent de même le modèle descriptif. Ainsi, il est possible d'évaluer le nombre de solutions possibles à des problèmes communs. En même temps, il faut s'interroger sur les raisons qui conduisent à la focalisation sur des problèmes plus spécifiques dans telle ou telle série de grammaires.

Il en résulte un élargissement de la question. La mise en réseau montre que c'est le statut du participe en tant que catégorie qui est mis en cause. Des phénomènes de recatégorisation de la classe « participe », ou plus précisément de

certaines de ces formes, apparaît dans diverses grammaires des langues romanes. En effet, Meigret (1550), Ramus (1562, 1572) ou la grammaire de Port-Royal (1660) donnent des étiquettes autres que « participe » aux formes de participes passé invariable employé avec *avoir*. On retrouve ce type de solution dans des traditions voisines, notamment dans les grammaires de l'espagnol et du portugais. En effet, Nebrija (1492) crée une partie du discours *ad hoc* pour ces formes de participe passé. Ce procédé qui consiste à s'interroger sur la validité de la catégorie « participe » doit être retracé dans plusieurs traditions.

En outre, cette comparaison requiert un débat approfondi sur la circulation des idées dans un contexte européen : projets et propositions théoriques, cadres descriptifs, questionnements épistémologiques, modalités pédagogiques forment un ensemble où les relations entre différentes traditions restent en grande partie à déterminer.

En ce sens, on peut s'interroger sur l'apport de certains outils descriptifs des séries des vernaculaires romans dans le traitement du participe dans la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*. Claude Lancelot, co-auteur de l'œuvre, en connaisseur des traditions française, espagnole et italienne, s'intéresse au phénomène de catégorisation du participe dont la grammaire générale reflète l'une des solutions théoriques possibles au problème.

LES PREMIÈRES GRAMMAIRES BULGARES DE LANGUE FRANÇAISE

Dimitar Vessélinov Dimitrov

Université de Sofia

d_vesselinov@yahoo.fr



L'objectif de cette contribution est de présenter l'évolution de la conception des premières grammaires françaises rédigées en langue bulgare, en mettant l'accent sur l'insertion d'éléments contrastifs dans les parties explicatives et applicatives des contenus grammaticaux. Nous analyserons les fondements théoriques de ces grammaires pour y déceler leurs prototypes français ou allemands du début du XIX^e siècle, ce qui nous permettra de mettre en valeur l'apport bulgare à l'enseignement du français dans les Balkans à l'époque de l'éveil national (1762-1878). L'étude s'inscrit dans le domaine de l'archéologie linguistico-didactique et la méthode appliquée est celle de la reconstruction didactique d'anciennes pratiques grammaticales utilisées avec succès dans une région spécifique de l'Europe.

LE TRAITEMENT DES EXEMPLES DANS L'ESSAI DE GRAMMAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DE JACQUES DAMOURETTE ET ÉDOUARD PICHON : ANOMALIES LINGUISTIQUES ET JUGEMENTS D'ACCEPTABILITÉ

Aurélia Elalouf



L'analyse du traitement des exemples dans l'*Essai de grammaire de la langue française* (1930-1950) constitue un point d'entrée possible pour engager l'évaluation de la méthode d'investigation grammaticale mise en œuvre par Damourette et Pichon. Il s'agit d'une part d'examiner comment une théorie du langage particulière est mise en pratique dans la grammaire ; d'autre part d'explorer comment la pratique d'exemplification construit la théorie grammaticale. Une telle étude invite à s'interroger sur l'histoire des formes du discours grammairien en même temps qu'elle permet de cerner ce qui fait véritablement la singularité de l'*Essai*.

La démarche empirique de Damourette et Pichon est portée à un point extrême où tous les faits linguistiques sont susceptibles d'intéresser le grammairien. Dans le cadre de la théorie « psycho-linguistique » qu'ils élaborent (Damourette & Pichon, 1925), l'abolition de la distinction langue/ parole a pour corollaire l'intégration au corpus de données de statut très divers (faits de variation, « fautes », « accidents de performance », singularités en tout genre, etc.). Les jugements émis par le « locuteur-grammairien » (Muni Toke, 2007) sur la validité des séquences linguistiques opèrent un partage au sein des données recueillies. Ces jugements se font dans l'*Essai* par l'intermédiaire d'un vocabulaire marqué axiologiquement (« aberrant », « normal »/« anormal », « bizarre », « curieux », etc.) dont l'examen montre que la validité des séquences n'est pas conçue de manière discrète (il existe des zones de flou dans l'usage) et que le traitement de ces cas limites n'est pas cohérent. Cette difficulté à gérer l'hétérogénéité des données recueillies conduit à développer des procédures originales de relativisation des exemples gênants. D'autre part, l'examen des types d'exemples associés à ces termes permet d'évaluer l'incidence de l'intégration de faits habituellement écartés du corpus des grammaires sur la description. Selon Pichon (1937), les phrases négligées, les lapsus, le langage des enfants, les tournures marquées ou réputées incorrectes seraient le plus à même de révéler « les tendances profondes du sentiment linguistique ». Or, la prise en compte de ces anomalies linguistiques est en fait très variable. Celles-ci sont le plus souvent rejetées, ou simplement signalées ; mais rarement exploitées en tant que telles, afin de mettre en évidence un trait caractéristique de l'idiome.

L'analyse du traitement des exemples dans l'*Essai* manifeste ainsi certaines ambiguïtés. Les déclarations de Pichon en faveur d'une « extension maximale du corpus de travail » ne constituent pas une position tenable, le cadre même de la grammaire imposant une régulation du corpus à la norme et la constitution de

strates d'exemplification. Damourette et Pichon ne parviennent pas à élaborer de vue d'ensemble sur l'utilisation possible des anomalies linguistiques en grammaire, manquant ainsi l'occasion de mettre véritablement en oeuvre leur théorie « psycholinguistique ».

Références

- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard (1925), « La grammaire comme mode d'exploration de l'inconscient », *L'Évolution psychiatrique*, 1, p. 237-257.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard ([1930-1950] 1968-1971), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- PICHON, Édouard (1937), « La linguistique en France. Problèmes et méthodes », *Journal de psychologie normale et pathologique*, Janvier-Février, p. 25-48.
- MUNI TOKE, Valelia (2007), *La grammaire nationale selon Damourette et Pichon : l'invention du locuteur*, Thèse de doctorat de sciences du langage de l'Université Paris 10.

LES SCIENCES PHONÉTIQUES ET LA PRONONCIATION DU FRANÇAIS À TRAVERS LES ÂGES. QUELQUES MOMENTS-PHARES

Enrica Galazzi
Université Catholique de Milan



Tout au long de l'histoire, les descriptions phonétiques de la langue française, embryonnaires ou sophistiquées, omniprésentes dans les grammaires françaises, ont souvent été élaborées par des praticiens, auteurs de manuels, enseignants eux-mêmes n'ayant parfois pas d'autres titres scientifiques que leur origine hexagonale. Il est vrai que le métier de phonéticiens n'existait pas avant 1875 ! Les connaissances et les pratiques des sons qui ont précédé la naissance de la phonétique, venaient essentiellement de domaines disciplinaires marginaux par rapport à la linguistique (la médecine, la pathologie, le chant).

Dans le cadre de ce colloque, je suivrai les grandes étapes du développement de la phonétique en France à partir de ses débuts, dans le dernier quart du XIX^e siècle, en essayant de montrer leur contribution à la description de la langue française ainsi que les influences exercées sur la définition d'une « norme phonétique » de référence pour l'enseignement de la (« bonne ») prononciation.

En prenant appui sur les périodisations proposées par Wells (1974), Dieth (1950) et Nerlich (1991), librement arrangées selon les besoins de cette intervention, je retracerai trois grandes phases qui, sans prétendre à l'exhaustivité, me permettront de parcourir un siècle d'histoire.

1. La première phase commence de façon conventionnelle en 1876. Après la transition de la phonétique du domaine de la physiologie à celui de la linguistique, les phonéticiens « classiques » (Passy, Viëtor, Jespersen...), très versés dans les applications didactiques, assistent en spectateurs parfois hostiles, à l'essor de la phonétique expérimentale qui, suivant la voie montrée par Rousselot, s'est intensément occupée de la prononciation et de son enseignement (Rousselot, Rosset, Zünd-Burguet...). À l'intérieur de ce moment complexe, des approches apparemment opposées s'affrontent. Les développements successifs allaient révéler qu'elles étaient complémentaires ou tout simplement bloquées par l'état des moyens de la recherche. Les nombreux traités de phonétique française qui nous restent, témoignent de l'oreille fine des premiers qui ont atteint des résultats d'une justesse surprenante tandis que les seconds, tout aussi doués, mettaient leurs précieux et ingénieux appareils au service de l'éradication des « vices de prononciation » aussi bien chez les provinciaux que chez les étrangers. Les phonéticiens-pédagogues protagonistes de cette période sont des polyglottes qui adoptent volontiers une optique comparative plurilingue. Ils croisent les grammairiens-phonétistes, espèce

hybride qui fait abstraction de l'orthographe pour ne s'intéresser qu'à la grammaire du français parlé (Clédat 1890 ; Rolin 1891-92).

2. La deuxième grande étape est sous le signe de la phonétique fonctionnelle, qui, d'après Mathésius, venait enfin « nous débarrasser de la physiologie du son », aboutissant à la phonologie (Congrès des Linguistes à La Haye, 1928 ; I^{er} et II^e Congrès des Sciences Phonétiques, Amsterdam 1932, Londres 1935). Les linguistes de l'école de Prague, des théoriciens occupés à faire connaître et admettre leurs principes dans les endroits scientifiques réputés à l'échelle internationale, ont donné une orientation inédite aux travaux de description des systèmes phonologiques des langues. Pour le français, nous citerons les adeptes de la première heure : Martinet, Tesnière, Gougenheim. Les idées novatrices qui ont couvé sous les cendres de la deuxième guerre mondiale se répandront et auront un grand succès après 1960 (P. et M. Léon , Delattre, Companys).

3. Je consacrerai un troisième volet aux apports et aux conséquences des développements spectaculaires de la phonétique acoustique et de l'irruption des ingénieurs, des physiciens et des informaticiens, notamment dans les prestigieux laboratoires américains, tandis que l'Europe était sous les décombres. Seront cités des chercheurs qui ont fait en quelques sorte la synthèse du passé tout en tirant partie des nouveautés technologiques et conceptuelles projetées vers le futur. Nous nous arrêterons en particulier sur la méthode verbo-tonale, largement diffusée, débattue et pratiquée à travers la « Revue de Phonétique Appliquée » (depuis 1997 « Revue Parole »), pour montrer les atouts qui expliquent sans doute son succès : son enracinement dans le passé (« crible phonologique », analyse acoustique pointue, priorité au rythme et à l'intonation, support instrumental), et son ouverture à l'intégration des composantes affectives et gestuelles et à la créativité (Guberina, Renard, Borrel, Billières, Callamand, Guimbretière...).

LA PHRASE ET LA GRAMMAIRE SCOLAIRE DE DOMERGUE À BENTOLILA

Antoine Gautier

STIH - Université Paris Sorbonne



Cette communication s'attache à l'histoire externe de la phrase sur une diachronie assez large (XIX^e-XXI^e siècles), et considère principalement son inscription dans le discours de la grammaire scolaire.

Notre premier objet est de rappeler que l'« invention de la phrase » (Seguin, 1993) s'inscrit dans une perspective d'abord pédagogique, voire explicitement non-spéculative, Domergue affirmant en effet « laisse[r] la métaphysique de notre langue aux Dumarsais, aux Girard, aux Beauzée » (1778).

On s'étonne de voir cette réserve modeste convertie, un siècle plus tard, en une mainmise intraitable de la grammaire scolaire sur la description grammaticale. Bréal et Brunot, en réformateurs malheureux, en feront les frais (Chevalier, 1979).

Comme nous tenterons de le montrer, le monopole théorique de la grammaire scolaire à l'aube du XX^e siècle peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs externes : facteurs institutionnels, tout d'abord, mais aussi politico-scientifiques – les philologues n'ayant guère montré d'intérêt pour la grammaire moderne avant le dernier tiers du XIX^e siècle (Bergounioux, 1990 ; Chervel, 1981). De fait, à cette époque, la phrase, fer de lance de l'école républicaine, forte de son « assiette dogmatique » (Seguin, 1993), s'installe au sein d'une structure de paradigme quasiment inexpugnable (Guba & Lincoln, 1996 ; Kuhn, 1983).

Dans la terminologie grammaticale de 1910, elle n'est pas définie, et guère mentionnée. Peut-être ne faut-il pas se méprendre : c'est parce qu'on la conçoit comme une donnée immédiate de l'expérience, dont la proposition serait l'objectivation logico-syntaxique, et non parce qu'elle est théoriquement négligeable.

Il demeure que la phrase ne quittera plus ensuite les programmes scolaires. Elle traverse la tête haute les années 1960, jusqu'à ce que l'énoncé et le discours soient introduits dans la terminologie officielle (Ministère de l'éducation nationale, 1975). Le chaos définitoire qui en résulte (Marchello-Nizia, 1979) ne se résout qu'en partie dans la terminologie de 1997, mais celle-ci marginalise considérablement la phrase dans la grammaire scolaire en abandonnant l'apprentissage de la morphosyntaxe pour elle-même, et la pratique régulière de l'analyse logique.

On aurait pu croire la page tournée, mais la phrase effectue un retour remarqué en 2006, devenant le symbole involontaire d'une pédagogie de « bon sens » balayant des années de dérives théorisantes.

Références

- BERGOUNIOUX, G. (1990). « L'enseignement de la linguistique et de la philologie en France au XIX^e siècle », *Archives et documents de la SHESL*, 2(2), p. 1-105.
- CHERVEL, A. (1981). *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris: Payot.
- CHEVALIER, J.-C. (1979). « Analyse grammaticale et analyse logique : esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire », *Langue française*, 41, p. 20-34.
- DOMERGUE, F.-U. (1778). *Grammaire françoise simplifiée ou Traité d'orthographe : avec des notes sur la prononciation et la syntaxe (...)*, Lyon: U. Domergue.
- GUBA, E. G., & LINCOLN, Y. S. (1996). *Competing Paradigms in Qualitative Research. Handbook for qualitative research* (p. 105-117): British psychological society.
- KUHN, T. S. (1983). *La structure des révolutions scientifiques*. (Traduit par L. Meyer, 2^e éd.). Paris: Flammarion.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (1979). « La notion de "phrase" dans la grammaire ». *Langue française*, 41, 35-48.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. (1975). « Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français ». *Bulletin officiel*, 30 (31 juillet), p. 2369-2379.
- SEGUIN, J.-P. (1993). *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle*. Paris: Peeters.

UNE PETITE HISTOIRE DE LAISSÉS-POUR-COMPTE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Ô + GN ET L'INFINITIF DE NARRATION

Yana Grinshpun
Syled-RES
Université Paris III



Faire l'histoire de la grammaire, c'est inévitablement étudier les traitements qui ont été proposés d'un certain nombre de faits de langue dans une conjoncture socio-historique déterminée. Mais on peut aussi s'intéresser aux analyses qui n'ont pas été faites, aux faits de langue qui ont été négligés. Bien entendu, ce type de recherche a d'autant plus d'intérêt quand il s'agit de phénomènes qu'on se serait attendu à voir traités : parce qu'ils étaient bien identifiés par les grammairiens et/ou parce que leur analyse aurait permis de résoudre des difficultés rencontrées par les usagers de la langue.

C'est dans cette perspective que nous allons nous intéresser à deux constructions longtemps marginalisées par les grammairiens : la construction où l'élément Ô est combiné avec un groupe nominal (« O roi ! », « O nuit cruelle ! »...) pour constituer une phrase averbale et l'Infinitif de Narration qui est également considéré depuis peu comme une phrase sans verbe.

La construction en Ô en prolonge d'autres, attestées en grec puis en latin. Mais alors qu'en grec elle avait constitué une « question » grammaticale, fait l'objet d'un débat, alors qu'elle est mentionnée dès les premières grammaires du français, elle est en quelque sorte restée « transparente » pour la réflexion grammaticale pendant pratiquement cinq siècles.

L'infinitif de Narration, quant à lui, est une structure constituée d'un groupe nominal et d'un infinitif mis en relation par *de*, le tout étant précédé de *et*. D'après les grammaires traditionnelles ce fait de langue très présent dans des textes littéraires du XVI^e siècle est considéré aujourd'hui comme un tour relevant d'un registre de langue archaïque. Pendant longtemps renvoyé à la stylistique, sa description linguistique n'a été entreprise qu'il y a quelques dizaines d'années et n'a que récemment (Englebert, 1998) fait l'objet d'une analyse systématique.

Dans cette communication, nous nous efforcerons de dégager les facteurs qui permettent d'expliquer le sort commun de ces deux faits de langue longtemps maintenus aux marges de la réflexion grammaticale. Ces facteurs sont d'ordres très divers : certains sont d'ordre épistémologique, d'autres sont liés à des pratiques sociales.

L'analyse de cette « transparence » a aussi un versant positif : nous serons en effet amené à nous demander, plus rapidement, quels facteurs ont très récemment permis que la linguistique contemporaine prenne en compte ces constructions, qu'elles cessent d'être « transparentes ».

Bibliographie

- BARBAUD, Ph. (1988) « De la modernité de la Grammaire dans le style indirect : le cas de l'infinitif de narration. », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, pp.113-128.
- Brunot, F. (1965), *La pensée et la langue*, Paris : Masson.
- COLOMBAT, B, FOURNIER, J.-M., PUECH, Ch. (2010), *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris : Klincksieck.
- DOMINICY, M. (1984), *La naissance de la grammaire moderne : langage, logique et philosophie à Port-Royal*. Bruxelles : Mardaga.
- ENGLEBERT, A. (1998), *L'Infinitif de narration*, Bruxelles : Duculot.
- GRINSHPUN, Y. (2008), *Ô entre langue(s), discours et graphie*. Paris : Ophrys.
- ROBINS, R.H. (1976), *La linguistique générale : une introduction*. Paris : Colin.
- ROMAINE, S. (1982), *Sociohistorical Linguistics: Its Status and Methodology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- SNEYDERS DE VOGEL, K. (1942), « L'infinitif de narration », *Neophilologus*, XXVII, p. 151-152.

LA DESCRIPTION DU GÉNIE DE LA LANGUE DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES ET LES GRAMMAIRES D'AUTRES LANGUES

Gerda Haßler
Université de Potsdam



Dans le contexte de la fondation de l'Académie Française, on trouve des formules qui constatent les particularités d'une langue (cf. Bourzeys 1635, 233 : « Chaque langue a son air et son génie particulier »). Au cours du XVII^e siècle le concept du « génie de la langue » devient courant dans la description de la langue française et dans l'apologie de cette langue. À la fin du XVII^e siècle, plusieurs grammaires descriptives et normatives portent le titre *Le génie de la langue française* (par exemple Aisy 1685, Leven de Templery 1700, Menudier 1681). La netteté, la clarté et l'ordre naturel se caractérisent comme propriétés de la langue française constitutives de son génie. Ce qui est surtout important pour les auteurs, c'est d'exprimer sans arts ses pensées. On explique à partir de cela les avantages de la langue française, dont le génie déterminerait qu'un discours ne peut être beau si chaque mot ne réveille toutes les idées l'une après l'autre selon qu'elles se suivent (Lamy). C'est cette clarté qui la rendrait plus propre que les autres langues à l'usage dans les sciences.

Tout en continuant le concept du « génie de la langue » au XVIII^e siècle, on cherche à expliquer les différences entre les génies des langues. On se réfère, comme Beauzée, aux climats, à la constitution politique des États, aux révolutions qui en changent la face, à l'état des sciences, des arts, du commerce, à la religion. L'influence du génie de la langue sur les processus cognitifs des peuples qui les parlent devient de plus en plus importante. Pour Condillac, il est naturel que nous nous accoutumions à lier nos idées conformément au génie de la langue dans laquelle nous sommes élevés, et que nous acquérions de la justesse, à proportion qu'elle en a elle-même davantage. Selon la théorie sensualiste, ce qu'on appelle naturel dans la langue française dépend nécessairement du génie de la langue et du degré de sa fixation et normalisation.

Avec une variation terminologique plus forte, on trouve le concept du « génie de la langue » dans d'autres langues européennes (lat. *Genius linguae, Indoles linguae*; all. *Genie der Sprache, Genius der Sprache*; angl. *genius of a language*; ital. *genio della lingua*; esp. *genio de la lengua*). L'application de la traduction littérale de génie de la langue au caractère particulier d'un système linguistique se heurte aux différents développements de la signification du mot *génie/Genius* dans les langues européennes. Mais la description grammaticale et l'explication philosophique des caractères systémiques des langues restait un but poursuivi jusqu'à la fin du XVIII^e siècle pour plusieurs langues.

La linguistique scientifique du XIX^e siècle avait exclu le génie de la langue de son champ d'intérêt, mais celui-ci reste présent dans l'enseignement des langues étrangères (Génie de la langue anglaise 1841 ; Lecoultré 1894) et dans l'apologie moderne de la langue française (Dauzat 1977, Crépon 2000, Meschonnic 2000) et d'autres langues (Grijelmo 2004, Trabant 2002).

LE RÔLE DU FRANÇAIS DANS LA GRAMMAIRE VISITANDINE DE FRANCISCA DE CHANTAL ÁLVARES (LISBONNE, 1786)

Rolf Kemmler
*Vila Real**



Dans la longue histoire des grammaires portugaises de 1536 à nos jours, l'œuvre anonyme intitulé *Breve Compendio da Gramatica Portugueza para uso das Meninas que se educaõ no Mosteiro da Vizitaçaõ de Lisboa* (1786) qui peut être attribuée à la visitandine portugaise Francisca de Chantal Álvares, née Ana Inácia do Coração de Jesus (1742-?), est une des publications les plus rares et les plus méconnues du genre, ayant été jusqu'alors seulement étudiée par Schäfer-Prieß (2000) et Kemmler / Assunção / Fernandes (en presse).

L'œuvre est singulière, pas seulement parce qu'elle est en effet la seule *Grammaire des Dames* publiée au Portugal et ses colonies au XVIII^e siècle (et antérieurement à l'établissement de l'éducation féminine dans les écoles publiques après 1834), mais aussi parce qu'elle avait été rédigée par une femme pour des élèves féminines dans un contexte socioculturel bien défini. Considérée comme une clé pour faciliter l'accès à d'autres langues, la grammaire portugaise est accompagnée d'un bref résumé phonétique indépendant de la grammaire, dédié à l'enseignement de la langue française.

Dans notre communication nous prétendons présenter les principaux aspects de la section intitulée « Breve Advertencia : Para as primeiras lições das Meninas, que principiaõ a lêr o Francês » en comparant les solutions de la religieuse portugaise avec des manuels linguistiques luso-français et français de l'époque.

Références bibliographiques

- [ÁLVARES], F[rancisca] de [C]HANTAL (1786): Viva † Jesus / BREVE COMPENDIO / de / GRAMMATICA PORTUGUEZA / para o uso / Das Meninas que se educaõ no Mosteiro / da Vizitaçaõ de Lisboa. / Por huma Religioza do mesmo Mosteiro. // LISBOA / Na Officina de Antonio Rodrigues Galhardo, / Impressor da Real Meza Censoria. / Anno M DCC LXXXVI. / Com licença da mesma Real Meza.
- BECK-BUSSE, Gabriele (1994) : « La grammaire française dédiée à mes jeunes amies : bibliographie raisonnée de manuels de la langue française à l'usage de la jeunesse féminine (1564-1850) », *Histoire Épistémologie Langage* 16/2, p. 9-33.

* Chercheur du Centro de Estudos em Letras (CEL – Centre des Études en Lettres) de l'Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro (UTAD), fondé par la Fundação para a Ciência e a Tecnologia (FCT – Fondation pour la Science et la Technologie).

http://kaali.linguist.jussieu.fr/HEL_public_domain/HEL_16_2/HEL_16_2_pp009-033.pdf (dernière consultation : 18 janvier 2010).

DOBNIG-JÜLCH, Edeltraud / Staudinger, Susanne (1994) : « Frauen + (viel) Grammatik = (viel) Frauengrammatik ? Zur Verbreitung und Typologie spezieller Grammatiken im 18. Jahrhundert », em : *Histoire Épistémologie Langage* 16/2, p. 143-168.

http://kaali.linguist.jussieu.fr/HEL_public_domain/HEL_16_2/HEL_16_2_pp143-168.pdf (dernière consultation : 18 janvier 2010).

KEMMLER, Rolf / ASSUNÇÃO, Carlos / FERNANDES, Gonçalo (sous presse) : « A primeira gramática portuguesa para o ensino feminino em Portugal (Lisboa, 1786) », article présenté pour évaluation à la revue *Diacrítica*.

SANTOS, Zulmira da C[onceição] T[Trigo] G[omes] M[arques] C[uelho dos] (2007) : *Literatura e Espiritualidade na Obra de Teodoro de Almeida (1722-1804)*, Lisboa : Fundação Calouste Gulbenkian; Fundação para a Ciência e a Tecnologia; Ministério de Ciência, Tecnologia e Ensino Superior (Textos Universitários de Ciências Sociais e Humanas).

SCHÄFER-PRIEß, Barbara (2000) : *Die portugiesische Grammatikschreibung von 1540 bis 1822: Entstehungsbedingungen und Kategorisierungsverfahren vor dem Hintergrund der lateinischen, spanischen und französischen Tradition*, Tübingen: Max Niemeyer Verlag (Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie; Band 300).

L'ABSOLUTISME POLITIQUE ET LINGUISTIQUE ENTRE 1550 ET 1651

Douglas Kibbee

Université de l'Illinois (Urbana-Champaign)



A. Lodge (1997: 229) proteste qu'on ne peut parler d'absolutisme politique ou linguistique avant la fin de la Fronde, mais le débat, dans les deux domaines, se lance bien plus tôt. Ce débat constitue l'arrière fond pour l'élaboration du prescriptivisme et nous aide à comprendre la préhistoire de l'absolutisme linguistique (avant Vaugelas 1647). Nous avons déjà traité la notion de tyrannie; dans cette intervention nous examinons celles de "censeur" et de "censure", à commencer par le chapitre de Bodin (1576) consacré à ce rôle, pour arriver à la réponse de Scipion Duplex à son "censeur", Mathieu de Morgues (1645).

Références

- ANONYME. 1615. *Le Censeur Discovers d'estat pour faire voir au Roy, enquoy sa Maiesté a esté mal seruie.*
- BERNS, Thomas. 2002. « Le regard du censeur et la naissance de la statistique à la fin de la Renaissance ». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 64 (2), p. 317-326.
- BODIN, Jean. 1576. *Les six livres de la République.* Paris: Du Puys.
- CAMUS, Jean-Pierre. 1615. *Homélie des desordres des trois orders de cette Monarchie. Haranguee en l'assemblee des Estats generaux du Royaume à Paris, en l'Eglise des Augustins le V. dimanche après l'Epiphanie.* Paris: Claude Chappellet.
- CAMUS, Jean-Pierre. 1625. *Issue aux Censeurs.* [document attaché à son *Alcime, relation funeste, ou se descouvre la main de Dieu sur les impies*]. Paris: Martin Lamier.
- DUPLEIX, Scipion. 1645. *La response à Saint Germain: ov les lvmieres de Matthiev de Morgues, dit Saint Germain: povr l'histoire esteintes, par Messire Scipion Dvpleix, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Priué. & Historiographe de France.* Condom: Arnaud Manas.
- DUPLEIX, Scipion. 1651. *La liberté de la langue françoise dans sa pureté.* Paris: Bechet.
- LE GALL, Yvon. 2007. « Le prince et la norme chez Louis Le Caron et chez Pierre Charron ». In Jacqueline Hoareau-Dodinau, Guillaume Métairie et Pascal Texier (éd.), *Le prince et la norme. Ce que légiférer veut dire*, p. 133-161. Limoges: Presses de l'Université de Limoges.
- LIM, Seung-Hwi. 2001. « Mathieu de Morgues: bon Français ou bon Catholique? ». *XVIIe siècle* 213, p. 655-672.
- LODGE, Anthony. 1997. *Le français: Histoire d'un dialecte*, Paris, Fayard.

MORGUES, Mathieu de. 1631. Charitable Remonstrance de Caton Chrestien au Cardinal de Richelieu (s.l.).

MORGUES, Mathieu de. 1636. Lumieres pour l'histoire de France et pour faire voir les Calomnies, Flateries & autres défauts de Scipion Dupleix (s.l.).

VAUGELAS, Claude Favre de. 1647. Remarques sur la langue françoise. Paris: veuve Camusat.

LA GRAMMAIRE DES FAUTES D'HENRI FREI : FAUTE, FONCTION ET VARIATION

Dominique Klingler & Daniel G. Veronique
Université Paris Sorbonne Nouvelle / Université de Provence



Dans son *Histoire de la grammaire scolaire*, après avoir montré l'émergence de la notion de fonction dans la tradition grammaticale scolaire française, A. Chervel tente d'établir la pérennité de cette notion dans la linguistique savante française, en citant le cas du fonctionnalisme d'André Martinet. La notion de fonction a assurément modelé une bonne partie de la réflexion grammaticale et linguistique de langue française depuis le XIX^e siècle. Au sein de ces travaux – et l'on s'abstient délibérément d'examiner le cas des linguistiques fonctionnalistes d'expression anglaise (Halliday, Givón, Dik, Croft, etc.) – la grammaire des fautes d'Henri Frei est une entreprise singulière, sans postérité immédiate, bien que longuement commenté par Martinet lui-même (*Économie des changements phonétiques*, 1955) et divers linguistes issus de son école (Mounin, François, Hagège et Mahmoudian). Cette communication se propose de situer l'entreprise d'Henri Frei dans l'histoire de la grammaire française en s'arrêtant sur le traitement original que ce linguiste propose de la faute et de la variation en langue française à travers le cadre de la linguistique fonctionnelle dont il jette les bases en 1929. Nous nous interrogerons sur le peu d'influence directe du travail de Frei mais sur son influence décisive dans la prise en compte de la variation des usages du français depuis une quarantaine d'années.

L'originalité de Frei transparaît dans son rejet du courant d'étude de la « Pathologie verbale » (1880) qui, de Littré à Darmesteter, conduit à stigmatiser l'érosion de langue et la faute. S'élevant contre la grammaire normative, Frei est conduit à adopter une démarche naturaliste qui postule une finalité de la faute. Un « déficit » de fonctionnement de la langue contrarie un ou plusieurs besoins, ce qui déclenche un procédé destiné à le satisfaire, procédé matérialisé par une faute.

La notion de « fonction » chez Frei, utilisée dans le sens de « fonctions du langage », s'oppose à la notion de « fonction grammaticale » (sujet, attribut, épithète, etc.) ; il ne s'agit pas d'opposer nature et /vs fonction pour réaliser une analyse grammaticale. La fonction correspond à ce en vue de quoi est utilisé un « procédé ». Un besoin recourt à divers procédés alors qu'un procédé ne correspond pas exclusivement à un besoin donné. L'on voit là que la fonction ne s'ajoute pas au langage, comme étant externe, mais qu'elle en constitue le principe et sa raison d'être, c'est sa finalité.

Dans cette communication, nous illustrerons la démarche de Frei par une analyse du fonctionnement du « besoin d'invariabilité » appliqué à la proposition

relative. L'extension de l'usage de *que*, qui illustre parfaitement le besoin d'invariabilité, ne rend pas les énoncés inintelligibles. A travers lui, cependant, c'est la « définition et l'existence même du pronom relatif qui sont en jeu » (Frei, p. 234). Frei, en élaborant une « méthode linguistique », une grammaire, où les faits de langue ne sont ni rangés d'après l'ordre de la tradition grammaticale scolaire, ni d'après celui de la grammaire de signification – ce que font à la même époque Bally et Brunot – propose une investigation des besoins, des motivations inhérentes au langage. En intégrant le matériau fautif dans le raisonnement grammatical du besoin, et du fonctionnement, il revient d'une certaine façon à « l'ancienne psychologie du langage » (Frei, p. 44), écartant la conception saussurienne.

SUR L'INTRODUCTION DE LA SÉMANTIQUE DANS LA SYNTAXE

Michel Le Guern

Université Lumière-Lyon 2



Traditionnellement, la question du sens était laissée de côté par les grammairiens, qui la renvoyaient à la compétence des philosophes⁴. Ainsi, à propos des adverbes, Sanctius écrivait (*Minerva*, I, xvii) : « Significationes vero adverbiorum enumerare magis Philosophi est, quam Grammatici ; quia Grammatici munus non est, teste Varrone, vocum significationes indagare, sed earum usum » (Il appartient plus au philosophe qu'au grammairien d'énumérer les significations des adverbes ; parce que la fonction du grammairien n'est pas, au témoignage de Varron, de rechercher la signification des mots, mais leur usage). On retrouve la répartition entre grammairiens et philosophes à Port-Royal : la question du sens n'est pas traitée dans la Grammaire *générale et raisonnée*, alors qu'elle occupe une place essentielle dans *La Logique ou l'art de penser*, où, pour fournir des arguments dans la controverse sur le sens de Jansénius, la sémantique se combine à la syntaxe.

Le tournant essentiel est pris par l'abbé Girard, qui, dans les *Principes*, fonde la syntaxe sur des catégories sémantiques. On retrouve la même orientation chez Nicolas Beauzée. En effet, la syntaxe de Beauzée ne s'explique vraiment que par une sémantique laissée dans l'implicite par les trois parties de la *Grammaire générale*, mais clairement exposée dans l'émiettement de l'*Encyclopédie méthodique*. Parmi les conséquences de l'introduction de la sémantique dans la syntaxe, l'une des plus remarquables est le remplacement de la notion de régime par celle de complément.

⁴ On peut se demander si l'appellation de « grammairien philosophe », si chère à Beauzée, ne constitue pas une manière de s'afficher comme sémanticien, la frontière entre grammaire et philosophie étant ainsi abolie.

L'HORIZON DE RÉTROSPECTION DES GRAMMAIRES DU FRANÇAIS ÉDITÉES EN ESPAGNE AU XIX^E SIÈCLE

Brigitte Lépinette
Universitat de València (Espagne)
Brigitte.lepinette@uv.es



Reprenant une piste dont les jalons avaient été posés par S. Auroux – ce dernier avait établi en 1980 le concept d’horizon de rétrospection d’un auteur donné dans une discipline scientifique (« L’histoire de la linguistique », *Langue française* 48, p. 7-15) – J.-M. Fournier & Valérie Raby (2006 : « Formes et usages du discours historiographique chez les grammairiens français » *Histoire Épistémologie Langage* 28/1, p. 51-75) se sont penchés sur la question des références aux travaux antérieurs sur lesquels s’appuie un texte linguistique. Selon ces deux chercheurs, cet horizon de rétrospection peut être de deux types. D’un côté (Fournier & Raby 2006, p. 53) : « Il peut s’agir d’un fait construit par l’historien qui reconnaît tel emprunt, telle influence, ou telle réminiscence. On admet alors que les grammairiens n’ont pas toujours eu une conscience très claire de l’historicité des connaissances qui constituent leur discipline. » De la seconde catégorie relèvent, selon les mêmes chercheurs, toutes les références explicites ou même « allusives » (*ibid.*), bien que, dans ce dernier cas, « l’allusion ne soit, parfois, qu’hypothétiquement déchiffrable ». Dans le traitement d’un corpus de seize ouvrages pour l’enseignement du français aux Espagnols (1800-1850), nous reprenons la typologie de Fournier & Raby pour rendre compte de l’horizon de rétrospection de ces grammaires. Cependant, nous inverserons l’ordre ci-dessus : nous réunirons d’abord les « références explicites » à des sources françaises, faisant ainsi l’inventaire des auteurs dont se sont réclamés les grammairiens espagnols – ce qui permettra une meilleure connaissance de la pénétration de la grammaire française en Espagne au XIX^e siècle. Dans un second temps, nous tentons de mesurer l’impact des sources citées et d’autres qui ne le sont pas mais peuvent néanmoins y être détectées. Nous nous intéresserons tout spécialement à la question des définitions et catégorisations :

- i. de l’article – introduction du concept de « partitif »,
- ii. du nom – définition de type GLE vs. GG,
- iii. à la présence du terme « complément ».

LA CONTRASTIVITÉ ENTRE LANGUES DANS LES GRAMMAIRES DE LANGUE FRANÇAISE DESTINÉES AUX ESPAGNOLS (XVII^E-XIX^E SIÈCLES)

Javier Suso Lopez
Université de Granada (Espagne)
jsuso@ugr.es



Cette communication se propose d'expliquer comment la contrastivité entre langues, qui était un atout pédagogique (voir les innombrables grammaires plurilingues des XVI^e et XVII^e siècles) et que la *Novissima Linguarum Methodus* de Comenius (1648) continue de proclamer, s'estompe peu à peu ou reste réduite à quelques questions formelles. Les pistes de l'exploration concernent tout autant l'avènement de la « grammaire générale » et des grammaires rationnelles, que le transfert mimétique des contenus des grammaires destinées aux Français vers les grammaires destinées aux étrangers. L'étude est appuyée par un relevé détaillé et un classement des éléments contrastifs d'une vingtaine de grammaires de langue française destinées aux Espagnols des XVII^e-XIX^e siècles. La disciplinarisation de l'étude des langues (entamée dès le milieu du XVIII^e siècle) renfermera chaque langue (et donc, chaque grammaire) à l'intérieur d'un corps doctrinal propre, écartant toute référence aux autres langues (concurrentes).

ÉCRIRE UNE NOUVELLE « GRAMMAIRE HISTORIQUE DU FRANÇAIS » À LA LUMIÈRE DE L'HISTOIRE DES DESCRIPTIONS DE LA LANGUE

Christiane Marchello-Nizia (et al.)



Depuis 2007, l'ILF a soutenu le projet « GGHF » (*Grande Grammaire Historique du français*), coordonné par B. Combettes, S. Prévost, T. Scheer et C. Marchello-Nizia. Le but de cette grande entreprise est de réaliser une histoire du français depuis ses origines, qui soit tout à la fois patrimoniale en offrant une synthèse des recherches menées depuis des décennies, et moderne car élaborée dans le cadre des théories du changement les plus récentes.

Tout au long de l'élaboration du plan de l'ouvrage, des discussions sur le choix des notions, de la détermination d'une démarche régulière, notre projet s'est situé non seulement par rapport à nos prédécesseurs diachroniciens, mais également par rapport aux descriptions synchroniques du français.

Un premier trait essentiel est l'horizon « prospectif » : aboutir à une description et une interprétation assez fines et cohérentes des changements qui nous permette d'élaborer un modèle d'évolution du français.

Centrée sur l'étude des changements survenus dans la langue (et non pas sur une série de « synchronies empilées » siècle par siècle) et sur la prise en compte de la variation – dans ses valeurs synchroniques (les variantes) et dans ses effets diachroniques (les changements), la GGHF est organisée par thèmes et non pas siècles – en cela elle se situe davantage dans la lignée de Nyrop et de Darmesteter que dans celle de Brunot.

Si 8 des 10 parties se retrouvent aussi bien chez nos prédécesseurs, il en est deux qui sont le résultat de ruptures théoriques récentes : celles consacrées à la « Sémantique grammaticale » et à « Énonciation et textualité ».

Ce n'est qu'au niveau inférieur, à l'intérieur des chapitres, que se situe la mise au jour d'étapes chronologiques, qui à terme, nous l'espérons, permettront l'élaboration d'une grille diachronique fondée sur la langue. Et les réflexions récentes sur la périodisation ont d'ailleurs conduit à remettre en cause des grandes étapes traditionnellement reconnues, et à utiliser dès le départ une grille chronologique plus fine, fondée non tant sur l'histoire externe ou sur la seule phonétique, que sur la chronologie interne de changements déjà connus (prise en compte du « très ancien français » et du « français pré-classique », en particulier).

La notion de variation, qui est au centre de notre démarche, concerne non seulement la diachronie et la diatopie (Coseriu), mais également les traits variables caractérisant les formes fondamentales (vers/prose, écrit/oral/ oral représenté), les registres (domaines et genres) de l'écrit et de l'oral, que l'on situe sur une échelle « communicationnelle » complexe (Koch & Oesterreicher).

Les notions utilisées sont elles aussi soumises à la prise en compte de la variation, en ceci que les mêmes notions ne sont pas pertinentes pour toutes les périodes. Ainsi, la notion de « phrase » fait difficulté pour les périodes antérieures au français classique, celle d'énoncé sera donc préférée (voir B. Combettes); la notion de préposition sera nécessairement étudiée de façon liée avec celles de préverbes et de particules (C. Marchello-Nizia), la notion récente de « connecteur » ou « marqueur de discours » semble gagner en pertinence à partir du 15^e siècle (S. Prévost), etc. En ce sens, notre démarche s'inspire sans doute davantage du Brunot de la Pensée et la langue que de celui de l'HLF.

Complémentairement, l'un de nos apports sera de voir comment un même marqueur connaît au cours des siècles des valeurs différentes (ainsi de l'ordre des mots, de la place du sujet ou de l'objet, du développement de la cataphore, de la dislocation, etc.).

Enfin, un écart majeur avec nos prédécesseurs diachroniciens est l'analyse de corpus. Dans la lignée de Foulet (1919), d'une certaine façon de Damourette & Pichon (*Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, 1911-1946), et surtout de Biber plus récemment (1999), notre description repose centralement sur un corpus-noyau pondéré et étiqueté.

Y AVAIT-IL UNE DIDACTIQUE DE L'INTERCOMPRÉHENSION AVANT LA LETTRE ? LA RÉPONSE DES GRAMMAIRES ET DES MANUELS DES LANGUES ROMANES

Franz-Joseph Meissner

Université de Giessen (Allemagne)

Franz-Joseph.Meissner@sprachen.uni-giessen.de



La contribution part de deux observations :

(1) Sans aucun doute, l'intercompréhension (l'intercommunication) entre locuteurs de langues voisines est plus ancienne que l'existence de nos langues modernes mêmes, « normées » seulement au cours de derniers siècles et dont la démocratisation est encore plus récente, comme l'a attesté l'Abbé Grégoire à l'époque de la Révolution française.

(2) Pendant des siècles, les mots grammaire et méthode passaient pour synonymes. Souvent, ces manuels ou grammaires étaient confectionnés par des maîtres de langues dont les biographies témoignent souvent d'un plurilinguisme remarquable acquis ou / et par l'étude des grammaires des langues cibles et / ou par des séjours plus ou moins longs dans les pays de ces langues. Ce n'est donc pas par hasard que de nombreux maîtres furent auteurs de grammaires et de méthodes de différentes langues romanes...

L'article propose un tour d'horizon des grammaires destinées à l'apprentissage des langues romanes pour trouver une réponse à la question posée.

LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS TRAVESTIS EN ITALIE

Nadia Minerva

Université de Catania (Italie)
nadia.minerva@unibo.it,



L'intitulé de cet exposé s'inspire du titre d'une grammaire parue en Italie en 1750 : *Il maestro francese in Italia, o sia il Restaut travestito* de J. B Du Boccage.

En effet, la réception des traditions grammaticales de l'Hexagone dans l'Italie des XVII^e-XIX^e siècles se manifeste dans des références para- ou intra-textuelles, aussi bien que dans les adaptations italiennes des grammaires les plus en vogue. Les auteurs de référence cités sont nombreux : Chiflet, Oudin, Vaugelas, Bouhours, les Académiciens, Buffier, Beauzée, Du Marsais, Restaut, Wailly, Lhomond, etc.). Quant aux adaptations – celles d'Antonini (1760), Restaut (1750 et 1770), Wailly (plusieurs éditions entre 1795 et 1829), Sacy (1814), Lévizac (1814)... –, elles posent, entre autres, quatre problèmes sur lesquels portera cet exposé :

– la métalangue utilisée qui, alternant français et italien, ouvre des questions de transcodage et, par conséquent, de correspondance ou de difformité entre les deux systèmes linguistiques en présence ;

– la terminologie grammaticale : si on peut relever une « ressemblance » de fond entre les traditions terminologiques (via la grammaire latine), de fait il s'agit d'un problème sensible. L'apprenant italoophone doit se confronter à trois terminologies différentes : celle du latin, enseigné dans les cursus officiels des collèges, celle du français, appris, aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme un art d'agrément, et celle de l'italien dont l'apprentissage formalisé se pratique de plus en plus à la fin du XVIII^e siècle.

– les systèmes normatifs de référence : c'est connu, la norme s'applique et se fixe dans les grammaires de la L1. Comment est-elle reçue et transmise dans les grammaires pour l'enseignement/apprentissage d'une autre langue ? Le système normatif de la langue à étudier – très codifié pour le français – entre-t-il en conflit avec la tradition normative nationale de l'apprenant, plus souple et se fondant sur l'imitation de modèles plutôt que sur un système de règles ?

– la variété : dans les grammaires, la provenance régionale des maîtres suscite un débat animé sur la variation diatopique et le choix du bon français à enseigner. Le présent exposé essaiera de vérifier le bien fondé des opinions courantes et de les comparer avec des soucis analogues d'Outre-monts.

QUE FAIRE DES EXEMPLES SINGULIERS ?

Valelia Muni Toke & Benoît Habert

HTL / ICAR & EDF R&D



Auroux (1998, p. 191) décrit ainsi la place de l'exemple en linguistique : « L'exemple est un élément abstrait, choisi et construit pour des finalités qui ne sont pas celles de la communication. [...] Un bon exemple serait idéalement une phrase susceptible d'être un énoncé en contexte zéro ; du coup, de nombreuses phrases sont exclues du statut d'exemple. » Milner (1989, p. 117-118) souligne de même que l'exemple est supposé permettre au lecteur-locuteur de réitérer l'expérience élémentaire qu'est le jugement d'acceptabilité : « [...] on suppose [le sujet] capable de répéter l'énoncé pour lui-même et de le juger comme possible ou impossible en termes strictement linguistiques (thème de la compétence). Or, ce que l'on suppose ainsi, ce n'est rien de plus et rien de moins que la reproductibilité que les théories scientifiques courantes supposent de leurs expériences. ». Se trouve donc posée la question de la mathématisation des propositions linguistiques (ibid., p. 24), qui devraient alors posséder le caractère littéral et le fonctionnement aveugle de la mathématique (jeu de symboles en fonction de leurs règles propres sans égard à ce qu'ils peuvent désigner).

Le but de cette communication est d'interroger le problème épistémologique du traitement des exemples singuliers par le discours grammatical. Par exemples singuliers, on entend ici les hapax, les énoncés perçus comme non interprétables hors contexte ou non représentatifs d'une règle générale pour la langue décrite. Il s'agit donc d'exemples qui ne répondent pas aux descriptions ci-dessus posées : peu propices à la littéralisation, difficilement détachables de leur contexte d'énonciation, ils sont un objet problématique dont il s'agit d'analyser la prise en compte par le discours grammatical, à partir de l'étude de deux cas : Damourette et Pichon (1930-1950) et Ruwet (1972).

Chez Damourette et Pichon (1930-1950), les exemples sont, de façon explicite, contextualisés.

Oraux pour une bonne partie d'entre eux, ils constituent des énoncés saisis sur le vif et non des exemples forgés par le grammairien. Pichon affirme en effet que : « [...] les tours singuliers, les phrases négligées, les lapsus seront appelés à concourir, à côté des emplois littéraires. En effet, c'est dans ces aberrances que se révéleront, sans freins rationnels ni normatifs, les tendances profondes du sentiment linguistique. » (Pichon, 1937, p. 35). Ainsi, en acceptant comme exemple l'énoncé « moi emmenais » (EGLF, VI, § 2312, p. 254), DP affirment implicitement que la description grammaticale doit pouvoir rendre compte de ce que Benveniste relègue, en leur répondant directement, au rang de « bévue sans portée ou [de] déviation individuelle » (Benveniste, 1965, 1974, p. 198, Note 1). DP défendent la

représentativité et la validité de leur exemple, i) d'abord en l'érigeant au rang de preuve de leur théorie d'une différence essentiellement sémantique et non syntaxique entre les deux séries de pronoms personnels en français (*moi vs je*) ii) en introduisant par la suite l'idée que « moi emmenais », cet énoncé singulier dans le discours des locuteurs adultes, est en fait une loi générale dans le discours enfantin (« moi a pas mal du tout », Pichon 1937b, p. 31). DP confèrent dès lors à un hapax une valeur heuristique : ils affirment la supériorité de l'énoncé collecté sur l'énoncé construit et défendent leur exemple singulier comme une donnée linguistique légitime, quand bien même elle serait perçue comme non acceptable par la majorité des locuteurs du français.

À l'inverse, Ruwet (1972) fournit un travail linguistique répondant en apparence à l'idéal de manipulation d'énoncés décontextualisés construits par le grammairien. Ruwet (1972) entend montrer que les constructions pronominales d'un petit ensemble d'exemples « se divisent en deux grands groupes [...] l'un doit être traité en termes transformationnels, et l'autre en termes de redondance lexicales », le premier correspondant aux constructions classiquement appelées « moyennes » et le second aux constructions qu'il dénomme « neutres » (1972, p. 100). Il indique que les « grammairiens traditionnels [...] disent, en général, que les constructions [...] moyennes ont « un sens passif », ce qui veut dire qu'elles sont perçues comme impliquant la présence d'un agent, non exprimé et différent du sujet superficiel, tandis que la présence d'un tel agent n'est pas perçue dans le cas des neutres » (p. 94). Certains de ses exemples s'ancrent pourtant dans le contexte historique (20a « les manifestants se sont dispersés » ; 41 « les patrons, ça se séquestre » ; 62 « les impérialistes, ça se déteste »), tandis qu'ailleurs alternent manipulations grammaticales habituelles et « décalques » d'énoncés provenant de contextes très particuliers (52a « les femmes ça se fouette », b « *Justine, ça se fouette », c « les femmes se sont fouettées hier soir », d « Justine s'est fouettée hier soir » – voir aussi les séries d'exemples 89 et 94). Ruwet utilise l'exemple 52a pour souligner l'ambiguïté d'un grand nombre de constructions pronominales : « (52)(a) peut être interprété comme moyen (sadisme), réfléchi (masochisme) ou réciproque (sado-masochisme) » (p. 97). Les « mauvais traitements » auxquels renvoient certains exemples de Ruwet menacent-ils la réitération des jugements d'acceptabilité proposés ? Pour le dire autrement, à quelles normes doivent se plier des exemples pour permettre un fonctionnement aveugle ? Ou inversement, manque-t-on quelque chose de l'amour de la langue en cherchant la littéralisation ?

Références

- AUROUX Sylvain, 1998, *La raison, le langage et les normes*, Paris : PUF.
- BENVENISTE Emile, 1965, 1974, « L'antonyme et le pronom en français moderne », in *Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard, p. 197-214.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard, 1930 -1950, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris : d'Artrey.
- MILNER Jean-Claude, 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.

- PICHON Edouard, 1937a, « La linguistique en France. Problèmes et méthodes », in *Journal de psychologie normale et pathologique*. Janvier – février, p. 25-48.
- PICHON Edouard, 1937b, « La personne grammaticale dans le français d'aujourd'hui », *Le Français moderne*, Janvier 1937, n° 1, Paris : d'Artrey, p. 17-32.
- RUWET Nicolas, 1972, « Les constructions pronominales neutres et moyennes », chap. 3 de *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris : Seuil.

LA DESCRIPTION TERMINOGRAPHIQUE DU DOMAINE GRAMMATICAL

Franck Neveu
Université de Caen



Le vocabulaire de la science linguistique est encore largement pensé comme un « technolecte », c'est-à-dire comme une simple nomenclature de termes spécialisés dans l'étude des langues et du langage. C'est probablement la raison pour laquelle le domaine linguistique et grammatical s'est longtemps contenté de simples glossaires pour définir et expliquer les termes en usage dans cette discipline.

Un terme, une définition, quelques exemples. Mais quels termes ? De préférence ceux qui ont une actualité dans les analyses contemporaines. Quelles définitions ? Celles qui permettent d'accéder le plus rapidement et le plus simplement possible à la compréhension de la notion. Quels exemples ? Ceux qui, appropriés à cet idéal de transparence et de monosémie, permettent une interprétation non problématique de la définition.

Mais d'autres questions, pourtant fondamentales pour la compréhension du discours linguistique, restent en suspens dans une telle démarche. D'où vient le terme ? Dans quel réseau conceptuel et discursif trouve-t-il sa pertinence ? Quels cadres théoriques lui ont donné naissance ? Quels auteurs ont développé son approche définitionnelle ? Quels sont ses points de résistance, ses limites, ses difficultés ? Dans quels contextes se trouve-t-il employé ? N'a-t-il pas, dans le discours linguistique des siècles précédents, quelque ancêtre avec lequel il conviendrait d'établir une généalogie ? N'a-t-il de pertinence et d'usage que dans le discours linguistique, et ne peut-on, par le truchement de la terminographie, faire dialoguer des disciplines, aujourd'hui institutionnellement distinctes et pourtant intellectuellement et scientifiquement apparentées ?

Les réponses à ces questions nous conduisent assez loin des quatre piliers de la sagesse terminologique : transparence sémantique des termes, stricte adéquation de la nomenclature à son domaine de référence, cohérence et non-contradiction, parcimonie et contrôle du flux terminologique.

Réfléchir à la terminologie linguistique, c'est d'abord prendre acte du fait que la science du langage n'est pas née avec la linguistique moderne, et que, par conséquent, son vocabulaire a une histoire et s'inscrit dans des traditions scientifiques aussi désordonnées que significatives. Longtemps les linguistes ont jugé préférable de ne pas s'embarasser d'une pensante archive disciplinaire au rendement méthodologique jugé très limité, laissant se développer la réflexion sur les traditions linguistiques à partir du territoire de l'historien.

On vise à montrer ici que l'entreprise terminographique suppose nécessairement une double perspective, historiographique et épistémologique, ce qui n'est pas sans incidence sur l'unité présumée du domaine.

On traitera cette question en examinant quelques-unes des difficultés de la description terminographique grammaticale : hétérogénéités domaniales et chevauchements sémantiques des termes, instabilité notionnelle, heurs et malheurs de la néologie, disparité de la couverture notionnelle et hétérogénéité formelle des termes.

LA GRAMMAIRE DE CONDILLAC FACE AU PARADOXE DE L'ORIGINE NATURELLE DU LANGAGE

Luca Nobile

*EA 854 CAER - Centre Aixoise d'Études Romanes
UMR 7597 HTL - Histoire des Théories Linguistiques*



Dans le chapitre 47 du *Oxford Handbook of Psycholinguistics* (Gaskell 2007), les neurophysiologues Giacomo Rizzolatti et Laila Craighero illustrent les données expérimentales qui étayent aujourd'hui l'hypothèse d'une origine gestuelle et imitative du langage. Ils attribuent la paternité de cette hypothèse à Etienne Bonnot de Condillac.

Condillac aborde ce problème tout au long de sa vie, depuis *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746) jusqu'à la *Langue des calculs* (1798). Mais c'est avec sa *Grammaire* (1775) qu'un tournant se produit, entraînant un éloignement de l'arbitraire traditionnel (Henschel 1977, Trabandt 1986, Ricken 1986, Charrak 2003) en faveur d'une théorie naturaliste du signe. En effet, la théorie de l'origine proposée dans *l'Essai* avait abouti à un paradoxe (Bertrand 2002) que Rousseau et Beauzée n'avaient pas manqué de brandir : si la pensée dépend du langage qui dépend à son tour d'une convention, comment cette convention a pu s'établir en l'absence de toute forme de parole et de pensée? Rousseau (1755) en avait déduit l'impossibilité de concevoir une origine naturelle de la parole tandis que Beauzée (1765) avait fini par prôner un retour à la Révélation, en soutenant la nécessité logique d'une origine divine et instantanée.

Condillac ne répond à ces objections qu'après vingt ans de silence éditorial. Il le fait par un chapitre novateur sur la formation des langues (I, 2) qu'il antépose à sa *Grammaire*. Dans ce chapitre, il ne cite que deux auteurs : Rousseau, à qui il répond, et de Brosses, sur lequel il s'appuie (Nobile 2010). La solution qu'il donne au paradoxe de la convention originaire est que le langage à l'origine n'est pas conventionnel mais imitatif : ainsi, ne présuppose-t-il pas la pensée qu'il est censé fonder. La théorie imitative est accueillie par Condillac dans la formulation matérialiste et relativiste élaborée par de Brosses (1765) et contre les formulations resacralisées avancées par Bergier (1764) et par Court de Gebelin (1773-1782). En effet, l'imitation ne concernant pas l'essence des choses mais leur apparence, elle n'entraîne pas la sacralité et l'unicité de la langue primitive et permet au contraire d'expliquer la multiplicité naturelle des langues.

Est-ce que ce changement théorique a une incidence immédiate et ponctuelle dans la manière de concevoir les faits grammaticaux (ce que semblent repousser Colombat, Fournier et Puech 2010, Question 43)? Ou bien son influence se manifeste-t-elle surtout dans la dislocation d'ensemble que la grammaire synchronique et générale va subir, dans le cadre du renouvellement des sciences du langage au

XIX^e siècle ? Sans aucun doute, la *Grammaire* de Condillac joue un rôle important dans la formation de la génération ultérieure, à partir de Humboldt. En outre, sans le rayonnement de la théorie imitative qu'elle assure, deux des conditions principales pour la naissance de la grammaire comparée seraient difficiles à imaginer (Nobile 2009) : l'ouverture de l'espace logique de la préhistoire linguistique, où l'indoeuropéen trouvera sa place, et la centralité de la phonétique articulatoire dans l'étude de l'étymologie, qui amènera aux lois phonétiques.

Bibliographie

- BEAUZÉE, N., 1765, « Langue » in Diderot et D'Alembert (éds), 1751-1765, vol. 9.
- BERTRAND, A. (éd), *Condillac. L'origine du langage*, Paris, PUF, 2002.
- BROSSES, Ch. de, 1765, *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, Paris, Saillant.
- COLOMBAT, B., FOURNIER, J.-M. et PUECH, C., 2010, *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck.
- CONDILLAC, E. B. de, 1746, *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, Paris, Mortrier.
- CONDILLAC, E. B. de, 1775, *Grammaire*, Parme, Imprimerie Royale.
- CONDILLAC, E. B. de, 1798, *La langue des calculs*, Paris, Houel.
- DIDEROT, D. et D'ALEMBERT, J. (éd.), 1751-1765, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris-Neufchastel-Amsterdam.
- GASKELL, G. (éd.), 2007, *The Oxford Handbook of Psycholinguistics*, Oxford, Oxford University Press.
- HENSCHEL, B., 1977, « L'arbitraire du signe chez Condillac », *Beiträge zur romanischen Philologie* 16, p. 101-104.
- NOBILE, L., 2009, « L'apport de la théorie iconique du signe à la naissance de la linguistique comparée », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai - Philologia*, LIV/3.
- NOBILE, L., 2010, « Les Lumières françaises du conventionnalisme à l'iconicité », in Hassler, G. (éd.), *Nationale und transnationale Perspektiven der Geschichte der Sprachwissenschaft, Beiträge zur XI. Internationalen Konferenz zur Geschichte der Sprachwissenschaften (ICHoLS, Potsdam, 28.8-2.9.2008)*, Münster : Nodus Publikationen.
- RICKEN, U., 1986, « Condillac. Sa philosophie sensualiste et sa grammaire », in *Etienne Bonnot de Condillac, Grammaire*, Stuttgart-Bad Cannstatt : Frommann-Holzboog, p. xviii-l.
- Rizzolatti, G. et Craighero, L., 2007, « Language and mirror neurons », in Gaskell 2007, p. 771-785.
- ROUSSEAU, J.-J., 1755, « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes », *Oeuvres complètes*, Paris, Dalibon, 1826.
- TRABANT, J., 1986, « La critique de l'arbitraire du signe chez Condillac et Humboldt », in Id. & Busse, W., *Les Ideologues. Sémiotique, théories, et politiques linguistiques pendant la Révolution française. Proceedings of the conference held at Berlin, oct. 1983*, Amsterdam-Philadelphia, Benjamins, p. 73-96.

LES FORMES *-RAIS* ET LE CONDITIONNEL HISTOIRE DE LA LANGUE ET HISTOIRE DES GRAMMAIRES

Cendrine Pagani-Naudet



L'histoire des formes en *-rais* – de leur usage et de leur traitement dans les grammaires – ne se superpose pas exactement à l'histoire du conditionnel, bien qu'aujourd'hui il semble difficile de les dissocier.

Cette histoire livre grossièrement deux étapes, qui contentent l'idée d'une progression de la pensée linguistique vers la fin que notre modernité lui assigne. La première étape serait celle de la constitution du paradigme et sa désignation par un terme qui ne doit plus rien à la nomenclature latine, la seconde étape sanctionne quant à elle le rattachement de ces mêmes formes à l'indicatif. Reste à se libérer enfin d'une étiquette désormais fallacieuse : voilà maintenant plusieurs décennies que l'on dénonce le terme conditionnel, reste de l'ancienne approche modale des formes en *-rais*. Les pesanteurs de la grammaire et de la nomenclature scolaire sont-elles seules responsables de cet immobilisme ? L'indécision terminologique actuelle perpétue – au-delà des tableaux de conjugaison qui placent les formes en *-rais* sous le mode indicatif – une dualité assez confortable : avec le conditionnel, l'intuition du mode résiste derrière le temps. Il semble donc que la vérité ne soit pas si bien établie et que l'histoire n'ait pas encore trouvé sa fin.

Si cette histoire ne peut s'écrire – fût-ce superficiellement – à partir d'une fin structurante, comment articuler l'ensemble des données ? Comment appréhender les mutations ? Au risque d'énoncer des évidences, rappelons que le matériau sur lequel raisonnent les grammairiens est mouvant : l'usage des formes en *-rais* a évolué depuis le XVI^e siècle de façon significative, ce qui a forcément eu une incidence sur leur description, même avec retard. Si la grammaire a tellement tardé à unifier le paradigme et à lui donner une désignation d'ailleurs disponible dès cette époque – préférant optatif à conditionnel, c'est peut-être à cause d'une prise en compte de l'usage plus importante que ce que laisse imaginer l'adhésion aux cadres de la grammaire latine. Il faudrait alors s'interroger sur le long silence qui frappe les emplois dits temporels, emplois très anciens, qui n'ont pas pu échapper aux grammairiens-traducteurs de la Renaissance. Silences et réticences aussi autour de la notion de mode dans les deux grandes grammaires de cette époque : *Le Tretté de la Grammaire francoeze* de Louis Meigret, et la *Grammaire* de Ramus. Derrière la valse des étiquettes où l'on voudrait voir une progression de la pensée linguistique, l'analyse des formes en *-rais* renvoient à des interrogations fondamentales sur la catégorie du verbe, clairement posées dès le XVI^e siècle.

Outre les interrogations épistémologiques relatives au métier de l'historien, nous souhaitons envisager la pertinence d'une démarche articulant à l'histoire des idées linguistiques une observation simultanée sur l'histoire de la langue. Il nous semble en effet que ces deux domaines s'enrichissent mutuellement : plus particulièrement replacer le discours grammatical dans son contexte linguistique permettrait peut-être d'éclairer certains aspects de sa production et de sa réception. Suivre l'histoire de la langue, c'est aussi une manière de se donner une chronologie, si ce n'est neutre, du moins extérieure au sujet qui nous occupe, une chronologie qui ne préjuge pas d'une orientation de l'histoire de la pensée.

Indications bibliographiques

- BRUNOT, F., 1922, *La Pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BURIDANT, Cl., 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes.
- DENDALE, P. & TASMOWSKI, L. (éds), 2001, *Le conditionnel en français*, Metz/Paris, Klincksieck (Coll. Recherches Linguistiques, 25).
- ESTIENNE, R., 1557, *Traicté de la Grammaire françoise*, Paris, R. Estienne.
- GOSELIN, L., 2005, *Temporalité et modalité*, Coll. « Champs Linguistiques », Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- GOUGENHEIM, G., 1974, *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Picard.
- GUILLAUME, G., *Leçons de linguistique de G. Guillaume*, W. Hirtle, André Joly, Roch Valin (eds), Presses universitaires de Laval.
- LANLY, A. 1957, « Proposition hypothétique et conditionnel », *Le Français moderne*.
- LAUZE, A., 2008, « Le Conditionnel, forme temporelle ou a-temporelle ? », *Communication, lettres et sciences du langage* n°2.
- MEIGRET, L., 1550, *Tretté de la Grammere francoeze*, Paris, C. Wechel.
- PALSGRAVE, 1530, *L'eclaircissement de la langue française*, trad. Susan Baddeley, 2003, Paris, Champion
- RAMUS, 1572, *Grammaire de Pierre de La Ramée*, Paris, A. Wechel.
- YVON, H. 1952, « Faut-il distinguer deux conditionnels dans le verbe français ? », *Le Français moderne*.
- WILMET, M., 1997, *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot.

ÉVOLUTION DES CLASSEMENTS VERBAUX : HISTOIRE DES CONCEPTS D'INTRANSITIVITÉ ET DE TRANSITIVITÉ INDIRECTE

Sophie Piron

*Département de linguistique
Université du Québec à Montréal*



Dans cette communication, nous proposons d'étudier l'évolution des concepts d'intransitivité et de transitivité indirecte dans un corpus de grammaires françaises du XVI^e siècle à la première moitié du XX^e siècle. Plus spécifiquement, nous nous centrerons d'abord sur l'apparition de ces deux concepts dans les grammaires françaises de notre corpus. Nous nous centrerons ensuite sur l'évolution de la transitivité indirecte et de l'intransitivité dans ces grammaires.

Le concept de transitivité, tel qu'il apparaît dans les premières grammaires françaises au XVI^e siècle, est issu de la tradition latine, en particulier de l'oeuvre de Priscien. La tradition latine a légué à la grammaire française une définition de la transitivité reposant sur deux types de classements, celui de la *transitio* et celui de la *significatio*. Cette double perspective classificatoire des verbes est à l'origine de la définition malaisée de la transitivité, puisqu'elle intègre transitivité essentiellement sémantique et voix verbale (Colombat 2003, 2009).

Nous nous proposons de présenter comment certains grammairiens ont associé au fil du temps cette double perspective dans leurs définitions des constructions verbales, des compléments verbaux et des classements en découlant (verbes actifs, neutres, transitifs, intransitifs, etc.).

Au XVI^e siècle, le terme régime issu de la tradition priscianienne est transposé dans les premières grammaires françaises. La syntaxe de régime repose sur une définition morphologique du cas, ce qui pose problème lors la transposition de ce concept à la langue française. L'importance accordée aux cas, en particulier à l'accusatif, donne lieu à une conception étroite de la transitivité (Colombat 2003).

Au XVII^e siècle, les espèces de verbes définies par Port-Royal (1660, p. 115) reposent sur une définition sémantique de la transitivité où les verbes neutres (*verba intransitiva*) « signifient des actions qui ne passent point dans un sujet différent de celui qui agit, ou qui ne regardent point un autre objet » (1660, p. 118). À côté de la définition sémantique de la transitivité coexiste l'analyse de la construction en termes de régime.

Au XVIII^e siècle, le terme traditionnel de régime se maintient aux côtés du terme moderne de complément, qui prend cependant peu à peu le dessus. Le concept évolue en même temps, mais consiste toujours à présenter un syntagme lié au verbe sur les plans syntaxique et sémantique (Bouard 2008). Beauzée (1767)

établit distinctement deux plans d'analyse : celui de la signification et celui de la forme. L'analyse des compléments renvoie à la forme syntaxique (compléments grammaticaux, aussi dits initiaux) et au sens (compléments logiques). La place de la préposition dans la notion de complémentation est centrale puisque c'est elle qui appelle un complément en premier lieu. Ces deux types de compléments et ce qui en découle (analyse de la phrase et classification des verbes) représentent deux angles liés sous lesquels la théorie grammaticale aborde la matière de la phrase (notamment Chevalier 1968, Bouard 2008, Piron 2009a).

Au XIX^e siècle, la théorie chapsalienne a mécanisé la double approche syntaxique et sémantique en systématisant l'analyse grammaticale et l'analyse logique. Le système des fonctions entremêle dans la pratique les deux plans d'analyse, et aboutit à un classement verbal lui-même bicéphale (Chervel 1977 ; Piron 2009b). Avec l'abandon progressif de l'analyse logique, les concepts de transitivité indirecte et d'intransitivité héritent, par le biais des fonctions, de conceptions sémantiques fortes (Chevalier 1979 ; Piron 2010).

Au XX^e siècle, en particulier pendant la première moitié, l'approche descendante ou sémantico-logique continue de laisser ses marques dans la définition des fonctions puisque celles-ci sont identifiées selon le contenu sémantique du complément (Lauwers 2003 ; Piron et Vincent 2010).

Nous espérons montrer grâce à ce panorama de la transitivité indirecte et de l'intransitivité la dynamique des forces au sein de la grammaire française entre approche ascendante (grammaticale) et approche descendante (logique).

Références

- BOUARD B. (2008) « Du nouveau à propos de l'histoire du complément », *L'information grammaticale*, mars, p. 3-8.
- CHERVEL A. (1977) *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français, histoire de la grammaire scolaire*. Paris, Payot [rééd. 1982].
- CHEVALIER J.-Cl. (1968). *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz. Réed. Paris, Champion, 2006.
- CHEVALIER J.-Cl. (1979) « Analyse grammaticale et analyse logique. Examen d'un dispositif scolaire », *Pratiques* 22-23, p. 147-159.
- COLOMBAT B. (2003) « La problématique de la "transitivité" dans la tradition grammaticale latine. Quelques jalons de Priscien aux premiers humanistes », *Histoire Épistémologie Langage* 25/1, p. 151-172.
- COLOMBAT B. (2009) « Les fondements sémantiques de la transitivité : à la recherche de la personne. » in I. Évrard, M. Pierrard, L. Rosier & D. Van Raemdonck (dir.), *Représentations du sens linguistique III, Actes du colloque international de Bruxelles (2005)*, Gembloux, De Boeck/Duculot (Champs linguistiques), p. 285-318.
- LAUWERS P. (2003) « Bidirectionnalité, discontinuités et conflit un nouveau regard sur la grammaire traditionnelle française de la première moitié du XX^e siècle », *Histoire Épistémologie Langage* 25/1, p. 87-128.

- PIRON S. (2009a) « La grammaire du français au XVIII^e siècle – 2e partie », *Correspondance* 14-3, p. 13-18.
- PIRON S. (2009b) « La grammaire du français au XIX^e siècle – 2e partie », *Correspondance* 15-1, p. 13-17.
- PIRON S. (2010) « La grammaire du français au XIX^e siècle – 4e partie », *Correspondance* 15-3, p. 13-16.
- PIRON S. et VINCENT N. (2010) « Un demi-siècle d'évolution des classements verbaux dans le Petit Larousse illustré », in Bolasco S., Chiari I. et Giuliano L. (éd.), *Statistical Analysis of Textual Data. Proceedings of the 10th International Conference « Journées d'Analyse statistique des Données Textuelles », 9-11 juin 2010*, Université Sapienza de Rome, Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, p. 1277-1286.

GIRAULT-DUVIVIER, NAPOLÉON LANDAIS, DES GRAMMAIRES SANS HISTOIRE ?

Jacques-Philippe Saint-Gérard

CeReS

Université de Limoges



Au milieu de l'immense ensemble dressé par André Chervel dans son fameux Répertoire (1982, rééd. 2000), la Grammaire des Grammaires de Girault-Duvivier (1811) et la Grammaire générale des grammaires françaises de Napoléon Landais (1834) peuvent être considérés comme des ouvrages typiques de la grammaticographie de la première moitié du XIX^e siècle, par leur objectif didactique, par leur dessein d'ensemble normatif, et par leur double armature théorique et pratique.

Je me propose de procéder à une étude comparative des spécificités de ces deux grammaires sous ces trois points de vue afin de mettre en évidence le fond d'idées reçues sur lequel se construit en France une première représentation de la grammaire, entre pédagogie et spéculation, à l'heure où la philologie naissante (*l'École des Chartes*, 1822, Paris, Paulin, etc.) donne accès à une vision différente du matériau grammatical, notamment sous l'aspect de la variation diachronique. L'acculturation progressive des grammairiens français au modèle allemand de la linguistique historique et comparée, dès le début de la seconde moitié du XIX^e siècle, périmé une telle représentation de la grammaire dont l'École, malheureusement, a déjà fait son fond de commerce, et justifie la parution d'ouvrages comme celui de Brachet (1867), qui entend la nécessité d'intégrer à sa grammaire une dimension historique, laquelle permet d'envisager sur de nouveaux frais l'invention d'une histoire de la langue à la française, clivée entre histoire interne et histoire externe.

LES INFLUENCES DE PORT-ROYAL DANS LES RECUEILS DE REMARQUES DE NICOLAS ANDRY DE BOISREGARD (1689, 1693)

Magali Sejjido

*Université de Cambridge
magali.sejjido@wanadoo.fr*



Nicolas Andry de Boisregard est l'auteur de deux volumes d'observations sur la langue: les *Réflexions sur l'usage présent de la langue française* (1689) et la *Suite des réflexions critiques* (1693). Dans ses échanges av85ec les autres remarqueurs, il s'est illustré par une violente querelle avec le jésuite Dominique Bouhours, qui le qualifie de « grammairien de profession » dévoué à Port-Royal. Dans cette communication nous proposons d'examiner la place des théoriciens et des écrivains de Port-Royal dans les deux recueils de remarques d'Andry.

Au moment où il écrivait ses volumes d'observations, la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot connaissait un grand succès, l'a-t-elle influencé ? La finalité de ses remarques est fondamentalement différente : si la Grammaire générale a pour objectif d'établir des principes universels, déductibles de la raison humaine, Andry ne s'intéresse qu'aux particularités du français et n'a pas une conception « mentaliste » de la langue ; dans la préface de ses *Réflexions*, il reprend une formule traditionnelle chez les remarqueurs qui oppose usage et raison : « L'usage est l'unique règle qu'on y a suivie ; & bien qu'il ne s'accorde guères avec la raison dont il franchit souvent les loix ; il a semblé néanmoins que la raison vouloit qu'il fût suivi dans une matiere où il est maistre » (*Réflexions*: préface, f. ãiiij). D'autre part, il juge souvent que les constructions les plus élégantes sont « irrégulières » et d'une façon générale, il se présente plutôt comme un simple observateur, un simple « greffier » de l'usage. Pourtant nous montrerons qu'il revient sur des questions en débat qu'elle a développées comme par exemple l'accord des participes des verbes pronominaux, et que systématiquement, les références aux explications théoriques de cette grammaire apparaissent comme un argument d'autorité indiscutable.

L'influence de Port-Royal se perçoit également lorsque l'on examine les écrivains qu'Andry cite pour observer l'usage. Il est frappant de constater que lorsqu'il se réfère à des écrivains jésuites comme Saint-Réal ou Morvan de Bellegarde, c'est régulièrement pour illustrer des usages à éviter, en revanche les garants du « bon usage » sont souvent jansénistes. Il prend notamment la défense de Pascal, Nicole, Antoine Lemaistre ou Lemaistre de Sacy qui avaient été critiqués par Bouhours. Au-delà de la querelle religieuse, nous nous demanderons s'il y a des particularités linguistiques ou stylistiques qui distinguent les auteurs jansénistes des auteurs jésuites. En matière de lexique, par exemple, alors que Bouhours s'inscrit dans le mouvement puriste, Andry à la suite d'autres jansénistes comme Barbier

d'Aucour, Lamy et Nicole, a une conception plus ouverte et accepte sans difficulté les néologismes. En ce qui concerne le style, Bouhours considère par exemple que les auteurs jansénistes se caractérisent par la longueur de leurs périodes ainsi que par l'usage abusif des métaphores.

D'OÙ VIENT LE TEMPS DES GRAMMAIRIENS ?

Sylviane Schwer



Dans l'article « Temps » de l'*Encyclopédie*, Beauzée fait référence à la définition du temps physique donné par le physicien astronome de Gamaches dans son ouvrage d'astronomie physique : « le temps est la succession même attachée à l'existence de la créature. » Cette définition s'oppose à la définition classique newtonienne adoptée par les physiciens jusqu'à l'avènement de la théorie de la relativité restreinte du début du vingtième siècle, savoir un pré-construit, indépendant de toute existence de la créature.

Beauzée choisit donc une définition plutôt leibnizienne du temps, en citant un physicien peu connu, qui dans son ouvrage ne mentionne qu'incidemment le temps (quatre lignes sans référence).

À partir de cette remarque, nous avons repris la lecture des différents travaux concernant le temps depuis Descartes (1596–1650) jusqu'à l'abbé Etienne-Simon de Gamaches (1672-1756), c'est-à-dire à travers Pascal, Descartes, Spinoza, Newton, Leibniz et Madame de Chatelet pour la plupart physiciens et métaphysiciens. Nous proposons de revisiter les descriptions du temps dans une sélection de grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles à la lumière de ces lectures.

ASPECTS DE LA NORMATIVITÉ DANS LA DÉFINITION DU « GRAMMAIRIEN » AU XVII^E SIÈCLE

Gilles Siouffi



On le sait, le mot de *norme* est absent du vocabulaire métalinguistique français avant le milieu du XIX^e siècle (le Grand Dictionnaire encyclopédique de Pierre Larousse de 1866 jugeait d'ailleurs le mot en général comme « nouveau dans la langue »). Considérer comme « normatifs » certains ouvrages, ou certains aspects d'ouvrages grammaticaux du XVII^e siècle comporte ainsi un problème d'adéquation d'univers de représentations, qu'il doit être possible de dépasser, mais à condition d'examiner plus précisément sur quelle conception de la normativité le XVII^e siècle vivait, et quel rapport à elle il a construit. Notre première tâche sera donc d'essayer de revenir sur la manière avec laquelle on peut manipuler le terme norme, ou normatif, pour parler des textes métalinguistiques du XVII^e siècle, et quelles sont les alternatives possibles.

Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur la manière dont a pu être définie la tâche du grammairien au XVII^e siècle. L'enquête sera ainsi menée sur les sens du mot grammairien dans un corpus de textes de remarqueurs. Cette enquête nous permettra peut-être de comprendre pourquoi Vaugelas a écrit dans ses notes préliminaires aux *Remarques sur la langue françoise* (1647) : « Grammaire. Elle ne parle point des barbarismes des paroles ni de ceux de l'oraison, ni des meilleurs mots ni des meilleures façons de parler. Ces remarques ont cela de plus que la grammaire ne fait pas » (manuscrit de l' Arsenal, fol. 42, cité par W. Ayres-Bennett, 1987, p. 9). Nous nous demanderons pourquoi la « grammaire » a ainsi délaissé le terrain « normatif » pour l'abandonner aux remarqueurs. En effet, les occurrences du terme grammairien chez les remarqueurs montrent que la démarche qui est supposée sous ce terme a souvent été jugée assez négativement dans une perspective de construction de « normes », notamment de par son rapport à la réalité des usages. Dans un contexte d'attente et de frustration lié au retard à paraître de la grammaire de l'Académie Française, nous verrons que, dans un champ laissé libre pour une certaine concurrence entre ouvrages et entre démarches, diverses conceptions de la normativité ont pu voir le jour et s'affronter. Pour certains remarqueurs, la normativité associée au « bon usage » est supérieure à celle qui peut se dégager des ouvrages des grammairiens : pour certains autres, particulièrement à la fin du siècle, la définition de principes, tâche de grammairien, serait censée mettre un terme aux atermoiements de l'usage. Encore faut-il alors que l'établissement rationnel de ces principes soit défendu par une vision sociale de leur fonctionnement normatif, ce qui paraît encore manquer, et ne pas correspondre avec la vision de la normativité qui a été élaborée par les remarqueurs.

Cette ambiguïté de la recherche normative, en l'absence d'une conception explicite et claire de la norme, explique à notre sens pourquoi d'une part l'équipement normatif laissé par le XVII^e siècle a finalement été moins important qu'on ne le dit parfois, et comment d'autre part un certain malentendu quant à l'attente qu'on a commencé à formuler à l'égard du grammairien a commencé à se développer.

Bibliographie secondaire

- AUROUX, S. (1998), *Le langage, la raison et les normes*, Paris, PUF.
- AYRES-BENNETT, W. (1987), *Vaugelas and the Development of the French Language*, Londres, The Modern Humanities Research Association.
- BAGGIONI, D. éd. (1994), *Genèse de la (des) norme(s) linguistique(s)*. Hommage à Guy Hazaël-Massieux, Publications de l'université de Provence.
- BERRENDONNER, A. (1982), *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*, Berne, Peter Lang, 1982.
- BONHOMME, M. (1990), « Les rapports norme-structure dans les Remarques de Vaugelas », *Sprachtheorie und Theorie der Sprachwissenschaft, Geschichte und Perspektiven, Festschrift für Rudolf Engler*, Tübingen, p. 69-82.
- FOURNIER, N. (2004), « Le discours des grammairiens au XVII^e siècle », *Littératures classiques* 50, p. 167-195.
- LAGANE, R. et PINCHON, J. éd. (1972), « La norme », *Langue française* 16.
- MARZYZ, Z. (1993), « Du raisonnable au rationnel : les avatars du bon usage », in *Écriture, langues communes et normes, Actes du colloque de Neuchâtel (1988)*, Genève, Droz.
- MAZIÈRE, F. éd. (1995), *La genèse de la norme*, (colloque de la SHESL, 1994), Paris, SHESL, 1995.
- MERLIN-KAJMAN, H. (2004), « Norme et ironie, bon usage et mauvais usage », *Littératures classiques* 50, p. 229-249.
- MILHE-POUTINGON, Gérard éd. (2004), *Les Normes du dire au XVI^e siècle*, Paris, Champion.
- SETTEKORN, Wolfgang (1988), « Sprachnorm und Sprachnormierung in Frankreich. Einführung in die begrifflichen, historischen und materialen Grundlagen. », *Romanistische Arbeitshefte* 30, Tübingen, Niemeyer.
- SIOUFFI G. et STEUCKARDT A., éd. (2006), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang.
- TRUDEAU, Danielle (1992), *Les Inventeurs du bon usage*, Paris, Minuit.

L'HOMME ET LA MATIÈRE GRAMMATICALE : HISTORIOGRAPHIE ET HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE

Pierre Swiggers

K.U. Leuven



Nous nous proposons de mener une réflexion sur (l'histoire de) l'outillage (lexico-) grammatical. Cet outillage « technique » a servi, et sert, à effectuer un certain nombre d'« opérations » sur des langues/structures linguistiques, principalement (a) une réduction, (b) une catégorisation et (c) une généralisation. À leur tour, ces opérations « matérielles » permettent ou facilitent un certain nombre d'opérations « cognitives ».

À partir de cette optique « ethnographique / « techno-historique » sur la grammaire et son histoire, on abordera quatre problèmes méthodologiques et épistémologiques :

1. Quels sont les/nos « objets » historiographiques ?
2. Selon quelle visée méthodologique procède-t-on/procédera-t-on en historiographie (histoire) ?
3. Quels sont les positionnements possibles (= lieux d'interrogation) ?
4. Quels sont les (principaux) questionnements possibles ?

Dans la mesure du possible (et en fonction du temps), on illustrera certains éléments de l'exposé par des exemples pris dans l'histoire de la grammaire française (et, plus généralement, dans l'histoire des grammaires de diverses langues romanes).

L'INFLUENCE DE LA GRAMMAIRE DE PORT-ROYAL SUR CONTADOR DE ARGOTE

Prof. Teresa Maria Teixeira de Moura

Departamento de Letras, Artes e Comunicação e Centro de Estudos em Letras (CEL)

Universidade de Trás-Os-Montes e Alto Douro

tmoura@utad.pt



L'apologie des langues vernaculaires qui a fait son apparition depuis la Renaissance a atteint son apogée au XVII^e siècle, quand les grammairiens portugais ont fait valoir presque à l'unisson que la langue portugaise devrait entreprendre l'étude d'une autre langue, dans la mesure où cela faciliterait l'étude des d'autres langues. C'est là, la position prise par Jerónimo Contador de Argote dans sa grammaire *Regras da lingua portugueza, espelho da lingua latina, ou disposição para facilitar o ensino da lingua latina pelas regras da portugueza*, avec deux éditions, l'une en 1721 sous le pseudonyme de Père Caetano Maldonado da Gama et l'autre en 1725, « plus approfondie et plus exacte », mais cette fois-ci sous le vrai nom de l'auteur.

Présentée comme un dialogue entre l'enseignant et l'élève, avec un objectif pédagogique très visible, ce travail est unique non seulement parce que grâce à l'étude de la langue portugaise, on a accès à l'étude du latin, mais aussi parce que l'auteur appelle explicitement dans l'introduction de son œuvre à l'influence des prêtres de la congrégation de Port-Royal, celui-ci étant le premier auteur à faire référence à ces grammairiens français au Portugal.

Dans cette conférence, nous avons l'intention de faire une présentation de la structure interne de la grammaire d'Argote, rehaussant les parties de la proposition principale, notamment le nom et le verbe et l'influence que les auteurs de la grammaire française ont pu avoir sur l'auteur portugais.

LA CONSTRUCTION LOUCHE : HISTOIRE D'UNE NOTION

Éric Tourrette
Université Lyon 3



Vaugelas donne, dans ses *Remarques* (éd. Jeanne Streicher, p. 112-114), l'exemple-type de la construction louche, qui « semble regarder d'un côté », mais « regarde de l'autre » : « Germanicus a égalé sa vertu, & son bonheur n'a jamais eu de pareil ».

Dans un article de 1998, Wendy Ayres-Bennett observe que le sens est « tout à fait évident quand on lit la phrase entière », ce que Vaugelas ne niait nullement : d'où le ton très nuancé de sa remarque. Mais l'hésitation, même fugace, même instantanée (par opposition à la stabilité de l'équivoque), sur la fonction d'un syntagme (« accusatif » ou « nominatif » ?), est contraire à l'idéal de la « netteté » : la structure syntaxique doit être immédiatement accessible, et éviter tout retard ou tout revirement du sens. La construction louche se décèle empiriquement dans les accidents de la lecture oralisée, qui attestent d'une analyse erronée et obligent à se corriger rétrospectivement. Entre grammaire et stylistique, cette notion conduit notamment à réfléchir sur le marquage morphologique des fonctions (identité formelle de l'accusatif et du nominatif, par opposition aux cas obliques), la différence entre latin et français (critère de l'ordre des mots), le tissu cotextuel (anaphore / cataphore, gauche / droite), la hiérarchisation des constituants (coordination de syntagmes ou de propositions)...

Il faudrait étudier, en amont de Vaugelas, ce que Quintilien dit à ce sujet ; et surtout, en aval, ce que devient ensuite la notion. Globalement, les autres remarqueurs (*Commentaires sur les Remarques*, éd. Jeanne Streicher, p. 234-236) se montrent plutôt réservés sur la notion et l'exemple de Vaugelas. Mais d'autres lui emboîtent le pas : Bouhours, mais aussi et surtout l'abbé (Morvan) de Bellegarde, hélas absent des volumes de Jeanne Streicher, qui propose et analyse plusieurs exemples, tout à fait conformes à celui de Vaugelas, dans ses *Réflexions sur l'élégance et la politesse du style*. Vaugelas et Bellegarde parlent conjointement de « tromperie » ou de « piège » pour le lecteur.

Dans *La Rhétorique ou l'art de parler* (3e éd., p. 57), le P. Lamy donne un exemple en latin (*Aio te, Æcida, Romanos vincere posse*) qui manifeste un malentendu sur la notion : *te* et *Romanos* sont tous deux à l'accusatif (l'un est « entrejet » de *posse*, l'autre « ayance » de *vincere*, pour parler comme Damourette et Pichon), il n'y a pas de coordination et surtout l'hésitation se maintient virtuellement après la lecture de la totalité de la phrase.

Ainsi s'esquisse, de longue date, la confusion entre construction louche et équivoque, qu'on retrouve par exemple chez Mallemand de Messanges (*The French Language*, éd. Peter Rickard, p. 333), et que Jeanne Streicher elle-même commet

quand elle appelle « construction louche » la phrase « mon père veut ma mort, qui m'a donné la vie » (*Remarques*, p. IX).

Du Plaisir (*The French Language*, p. 308-309) se montre plus précis et plus proche de Vaugelas quand il distingue entre deux formes d'équivoques : « contre la netteté de la pensée » (= équivoques au sens strict, maintenues en fin de phrase) et « contre l'exactitude du stile » (= constructions louches, élucidées en fin de phrase). « Une équivoque, quoy que de peu de durée, est toûjours une équivoque », dit-il. L'exemple qu'il donne ne repose pas sur l'hésitation entre nominatif et accusatif, ou sur le cotexte gauche ou droit, mais sur une confusion entre deux « que » bien distincts (conjonction ou pronom relatif) : « il voudroit bien apprendre par cette extrême tristesse QUE l'on mérite souvent plus de pitié pour avoir inspiré trop d'amour, que pour en sentir trop ». Du Plaisir explique qu'« on ne sçait d'abord si le mot que est gouverné par apprendre ou s'il se rapporte à *tristesse* », ce que révèle clairement la suite de la phrase.

Peut-être est-on conduit alors à élargir la notion de construction louche à toute équivoque momentanée, et aussitôt dissipée, quelle qu'en soit la forme grammaticale. À ceux que mettrait mal à l'aise un métalangage aussi imagé, on peut répondre que Peter Rickard, de nos jours, maintient à peu près la métaphore de Vaugelas en parlant de « construction en tête de Janus » : l'image, dans un cas comme dans l'autre, est centrée sur la phrase elle-même (production de l'énoncé, saisie objective du phénomène). Catherine Fuchs (*Les Ambiguïtés du français*, p. 58) parle, pour sa part, de « phrase-labyrinthe », ce qui déplace nettement l'accent sur le désarroi du lecteur (réception de l'énoncé, saisie subjective du phénomène).

HEURTS ET MALHEURS/BONHEURS D'UNE CLASSE : L'ARTICLE

Marc Wilmet
mwilmet@ulb.ac.be



Cette communication comporte deux parties.

Le premier volet, essentiellement historique, décrit l'installation et la constitution d'une classe de l'article au départ d'Aristote, des Stoïciens et des Alexandrins jusqu'aux premiers grammairiens des langues vernaculaires. Elle s'intéresse ensuite à l'identification progressive, en français, des membres de la classe que sont les articles définis, indéfinis, partitifs et zéro. Parallèlement, des théoriciens remettaient en cause l'autonomie de la classe, en particulier Beauzée (1767) et Bloomfield (1933), qui intègrent l'un et l'autre l'article à l'adjectif. Les disciples du second en arrivent sur la base d'une méprise à noyer l'article dans une prétendue classe de déterminants adoptée aujourd'hui par la majorité des manuels scolaires.

Le second volet, plus linguistique, revisite le système des articles français (1) en dressant leur inventaire (articles de type ZÉRO, LE, UN ou DE), (2) en recherchant une nature et une fonction communes aux articles qui les isole du restant des accompagnateurs du nom, (3) en les opposant terme à terme à la lumière des concepts — provenant surtout de Gustave Guillaume et de Damourette et Pichon — de l'extension (immédiate, médiate ou bimédiate), de l'incidence (interne ou externe), de l'extensité (maximale ou minimale), de la perception du réel (dense ou discrète) et de sa restitution (numérative ou massive, continue ou discontinue). À l'issue de vingt-cinq siècles de réflexion ininterrompue sur l'article, la conclusion témoigne d'un mélange de sympathie et d'admiration envers les anciens mais aussi de tristesse et d'irritation devant les oublis à répétition d'une science linguistique insuffisamment cumulative.

TABLE DES MATIERES

Wilfrid Andrieu Émergence de la syntaxe de la phrase complexe	5
Michel Arrivé Saussure dans les grammaires françaises de l'entre-deux-guerres	7
Sylvain Auroux Peut-on faire une nouvelle histoire de la grammaire française ?	9
Wendy Ayres-Bennett La Contribution des remarqueurs à une histoire générale de la grammaire française	11
Claire Badiou-Monferran Le « français classique » après le français classique	13
Laurent Balon Des indices probants de l'existence d'une « grammaire » du français dans de l'écrit littéraire dès le début du XIV ^e siècle	15
Michel Berré Vers une histoire comparée des grammaires français langue Maternelle et français langue étrangère	17
Mylène Blasco-Dulbecco La dislocation du sujet : une constante dans la langue sous le regard des grammairiens	19
Bérengère Bouard Verbe pronominal et voix pronominale dans les grammaires françaises des 18 ^e et 19 ^e siècles	21
Pierre Boutan Les grammaires scolaires de Jean Dussouchet (1843–1910)	25
Andréa Bruschi Entre l'académie nobiliaire de Richelieu et l'Académie française : une nouvelle grammaire selon Nicolas Legras (vers 1640)	27
Jean-Claude Chevalier Linguistique et enseignement du français (1968-1996)	29
Simone Delesalle Les relations entre pronom et article chez les grammairiens et les remarqueurs, de Vaugelas à Buffier	31
Maria Colombo Timelli Ruptures ou continuité ? La grammaire de matrice donatienne au siècle de la Renaissance	33
Patrick Dendale & Danielle Coltier Le traitement du conditionnel dans des grammaires françaises du (XIX ^e -) XX ^e -XXI ^e siècles	35
Alejandro Díaz Villalba Le participe dans les grammaires des langues romanes, de la Renaissance à la « grammaire générale »	37
Dimitar Vessélinov Dimitrov « Saint Kliment Ohkridski » (Bulgarie) ; Les premières grammaires bulgares de langue française	39
Aurélia Elalouf Le traitement des exemples dans l'Essai de grammaire de la langue française de Jacques Damourette et Édouard Pichon : anomalies linguistiques et jugements d'acceptabilité	41
Enrica Galazzi Les Sciences phonétiques et la prononciation du français à travers les âges. Quelques moments-phares	43
Antoine Gautier La phrase et la grammaire scolaire de Domergue à Bentolila	45
Yana Grinshpun Une petite histoire de laissés-pour-compte de la grammaire française. Ô + GN et l'Infinitif de narration	47
Gerda Haßler La description du génie de la langue dans les grammaires françaises et les grammaires d'autres langues	49
Rolf Kemmler Le rôle du français dans la grammaire visitandine de Francisca de Chantal Álvares (Lisbonne, 1786)	51
Douglas Kibbee L'absolutisme politique et linguistique entre 1550 et 1651	53

Dominique Klingler & Daniel G. Veronique La grammaire des fautes d'Henri Frei : faute, fonction et variation	55
Michel Le Guern Sur l'introduction de la sémantique dans la syntaxe	57
Brigitte Lépinette L'horizon de rétrospection des grammaires du français édités en Espagne au XIX ^e siècle	59
Javier Suso Lopez La contrastivité entre langues dans les grammaires de langue française destinées aux Espagnols (XVII ^e -XIX ^e siècles)	61
Christiane Marchello-Nizia (et alii) Écrire une nouvelle « Grammaire historique du Français » à la lumière de l'histoire des descriptions de la langue	63
Franz-Joseph Meissner Y avait-il une didactique de l'intercompréhension avant la lettre ? La réponse des grammaires et des manuels des langues romanes	65
Nadia Minerva Les grammairiens français travestis en Italie	67
Valelia Muni Toke & Benoît Habert Que faire des exemples singuliers ?	69
Franck Neveu La description terminographique du domaine grammatical	73
Luca Nobile La Grammaire de Condillac face au paradoxe de l'origine naturelle du langage	75
Cendrine Pagani-Naudet Les formes -rais et le conditionnel Histoire de la langue et histoire des grammaires	77
Sophie Piron Évolution des classements verbaux : histoire des concepts d'intransitivité et de transitivité indirecte	79
Jacques-Philippe Saint-Gérard Girault-Duvivier, Napoléon Landais, des grammaires sans histoire ?	83
Magali Sejjido Les influences de Port-Royal dans les recueils de remarques de Nicolas Andry de Boisregard (1689, 1693)	85
Sylviane Schwer D'où vient le temps des grammairiens ?	87
Gilles Siouffi Aspects de la normativité dans la définition du « grammairien » au XVII ^e siècle	89
Pierre Swiggers L'homme et la matière grammaticale : Historiographie et histoire de la grammaire	91
Prof. Teresa Maria Teixeira de Moura L'influence de la grammaire de Port-Royal sur Contador de Argote	93
Éric Tourrette La construction louche : histoire d'une notion	95
Marc Wilmet Heurts et malheurs/bonheurs d'une classe : l'article	97
Table des matières	99

avec le soutien
du CNRS,
des universités
Paris Diderot, Paris-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle,
de la SIHFLES
de l'ILF (Institut de Linguistique Française)

Responsables scientifiques : Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby

Comité d'organisation : Sylvie Archaimbault (Paris), Danielle Candel (Paris), Bernard Colombat (Paris), Jean-Marie Fournier (Paris), Sophie Lemaire-Hénon (Paris), Christian Puech (Paris), Valérie Raby (Paris).

Comité scientifique : Sylvain Auroux (Paris), Wendy Ayres-Bennett (Cambridge), Jean-Claude Chevalier (Paris), Simone Delesalle (Paris), Françoise Douay (Aix-en-Provence), Nathalie Fournier (Lyon), Enrica Galazzi (Milan), Giorgio Graffi (Vérone), Gerda Hassler (Potsdam), Douglas Kibbee (Urbana Champaign), Mireille Huchon (Paris), Peter Lauwers (Louvain), Danièle Leeman (Paris), Christiane Marchello-Nizia (Lyon), Francine Mazière (Paris), Franck Neveu (Caen), Jean-Christophe Pellat (Strasbourg), Bernard Pottier (Paris), Sophie Prévost (Paris), Jacques-Philippe Saint-Gérard (Limoges), Gilles Siouffi (Montpellier), Agnès Steuckardt (Aix-en-Provence), Pierre Swiggers (Louvain), Jürgen Trabant (Berlin), Marc Wilmet (Bruxelles).



contact : shesl@neuf.fr

Le colloque aura lieu :

Les jeudi et vendredi : Université Paris Diderot - 175 rue du Chevaleret 75013 Paris (métro Chevaleret)

Le samedi : Dalle Les Olympiades, Immeuble Montréal - 105 rue de Tolbiac, 75013 Paris
(Métro Olympiades ou Tolbiac)